

ABONNEMENT:

Edition quotidienne..... \$3.00
Edition hebdomadaire..... \$1.00

BUREAUX:

Angle des rues Georges et Dalhousie,
Ottawa, Ont.

Publié par le Syndicat d'Oeuvres Sociales, Limitée.

'L'AVENIR EST A CEUX QUI LUTTENT'.

UN SOU LE NUMERO

QUELQUES STATISTIQUES

XII

DES MARIAGES MIXTES

Nous avons passé en revue les différents diocèses de la province de l'Ontario, nous efforçant de montrer dans chacun, l'augmentation de la population catholique et les éléments qui contribuaient le plus à cette augmentation.

Dans plusieurs diocèses, surtout dans ceux où il y a une très forte proportion de population française, l'augmentation des catholiques est rapide et constante. Au contraire, dans les diocèses qui sont presque exclusivement de langue anglaise, la religion reste stationnaire ou n'avance que très lentement, et de toutes les causes de ce déplorable état de choses, la plus grave et la plus efficace, ce sont les mariages mixtes.

Ce mal terrible pour un groupe catholique n'est pas répandu chez les Canadiens français, car la différence de langue, de coutumes, d'aspirations, de sentiments, et de caractère, empêche les Canadiens français de s'unir à des protestants. Ce qui n'est pas le cas pour les catholiques de langue anglaise. La communauté de langue, de sentiments, de patrie et d'idéal, la prétendue largeur d'esprit que l'on prône tant dans certains milieux et qui encourage la fréquentation des protestants, sont autant de raisons qui facilitent chez les catholiques de langue anglaise, des alliances avec les protestants. Aussi, le nombre de mariages mixtes dans la province est-il considérable. Nous allons passer en revue les divers diocèses dont nous avons pu compiler les statistiques et nous donnerons en passant les chiffres pour certaines villes. Partout, la situation est déplorable.

Nous allons donner simplement une liste des diocèses et des villes avec le nombre total de mariages, le total des mariages avec protestants, et le pourcentage de ces derniers. Nous prenons nos chiffres dans le rapport officiel des "Naissances, Mariages et Décès" publié par le gouvernement de l'Ontario, pour l'année 1914, pages 66 à 156, et pour l'année 1912, même rapport, pages 70 à 117. Pour l'année 1912, nous ne parlerons pas des villes, ce qui allongerait démesurément les calculs sans ajouter aucune clarté à la question. Nous pourrions aussi donner des chiffres pour 1911, mais 1912 et 1914 suffiront.

Table with 6 columns: Diocèses, M. Cath., M.M., M. Cath., M.M., P.C. Rows include Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Kingston, Peterborough, Alexandria, Sault Ste-Marie.

Maintenant, avant d'aller plus loin, prenons les chiffres des principales villes de la province, pour l'année 1914:

Table with 6 columns: Ville, M. Cath., M.M., P.C., Ville, M. Cath., M.M., P.C. Rows include Toronto, Ottawa, Kingston, London, Peterboro, Hamilton, St.Thomas.

Comme nous le voyons, par une simple addition, en l'année 1912, il y eut dans la province d'Ontario, 3181 mariages entre catholiques et 1859 mariages mixtes. En 1914, on compte 3038 mariages entre catholiques et 903 mariages mixtes. Nous pourrions ajouter qu'en 1911, il y eut 2569 mariages catholiques et 1496 mariages mixtes, divisés dans les mêmes proportions.

Maintenant, si l'on prend les diocèses où les catholiques de langue française forment une partie notable de la population totale, le pourcentage des mariages mixtes diminue et, dans certains diocèses, comme celui d'Ottawa, par exemple, les parties exclusivement françaises sont entièrement dépourvues de ces alliances dangereuses.

Prenez les comtés de Prescott et Russell, par exemple, où la proportion de catholiques de langue anglaise est très faible, on voit qu'en 1911, il y eut 284 mariages entre catholiques, et 4 mariages mixtes seulement; en 1912, on compte 284 mariages catholiques et 3 mixtes; en 1914, 273 des premiers et 2 seulement des seconds, soit, moins de un pour cent.

La ville d'Ottawa qui compte 85 mariages mixtes pour 1914 avec un total de 357 mariages catholiques, ne donne pas plus de 4 ou 5 mariages avec protestants, pour les Canadiens français.

On a sans doute remarqué que le diocèse de London, (x) pour l'année 1912, montrait un très grand nombre de mariages mixtes. Cela est dû au voisinage des Etats-Unis, pour la ville de Windsor, où une foule de couples sont venus des états limitrophes, demander aux ministres protestants de présider à leur union. La même chose s'est produite, dans la même année, pour la ville de Niagara. En 1914 ces conditions anormales semblent avoir disparu.

Faisant abstraction des années 1911 et 1912, où les mariages mixtes dans Windsor et Niagara ont sensiblement augmenté le total, il n'en reste pas moins vrai que pour l'année 1914, il y eut encore 903 mariages mixtes, sur 3,038 mariages entre catholiques, soit un nombre égal à 30 pour cent.

C'est dire que près de mille familles, chaque année, se fondent sur une base aussi fragile et aussi dangereuse pour la foi des enfants qui naîtront. Nous ne faisons que répéter un fait connu que les enfants d'un mariage mixte ne font jamais de bons catholiques, et l'expérience démontre que 9 fois sur 10, c'est l'apostasie pour la partie catholique ou l'indifférence religieuse pour elle et les enfants.

Devant ces faits, nous nous demandons quel sera l'avenir de la religion catholique dans l'Ontario. Le 17 juin 1905, un mémoire sous forme de lettre était adressé au Cardinal Merry del Val par des Irlandais du Canada. Une réponse a été publiée à ce mémoire, mais nous relevons les lignes suivantes dans ce mémoire: "Votre Eminence a dû observer pendant son récent séjour au Canada que, dans un milieu mixte, un Evêque canadien français n'exercera jamais la même influence pour le bien de l'Eglise qu'un évêque de descendance anglaise ou irlandaise. La liste des conversions dans un diocèse dont le clergé est canadien français sera toujours très courte, car nos frères séparés ne trouvent pas, chez eux, l'intimité amicale qu'ils rencontrent dans leurs rapports avec un clergé de langue anglaise."

Ces paroles sont très vraies. Nous ne voyons pas dans les diocèses dont le clergé est de langue française, "les rapports d'intimité amicale" entre protestants et catholiques que l'on peut constater dans les diocèses dont "le clergé est de langue anglaise" mais les résultats de cette intimité sont... 903 mariages mixtes pour l'année 1914, 1859 pour l'année 1912 et 1,496 pour l'année 1911.

C'est-à-dire qu'en trois ans, ces rapports "d'intimité amicale" ont placé environ 4,250 catholiques dans la quasi nécessité d'apostasier et, surtout, assurent à l'Eglise, la perte irrémédiable de tous les enfants issus de ces 4,250 mariages. Est-ce que les listes de conversions dans ces diocèses peuvent compenser les défections causées par les mariages mixtes?

Les "rapports d'intimité amicale" avec les protestants ont toujours été dangereux et nous en avons une preuve irréfutable dans les chiffres que nous avons donnés plus haut.

LE DROIT

TELEPHONES:
Edition..... Rideau 2228
Administration.....
Impressions.....
Annonces..... Rideau 1444

SERAIT-CE VRAI ?

Il est fortement rumeur dans les couloirs de la Chambre des Communes que les députés ministériels canadiens français en sont venus à une entente pour ménager la chèvre et le chou, comme on dit vulgairement.

Naturellement, ils sont contre la mesure de conscription, leurs électeurs leur ont fait sentir d'une façon non équivoque, mais ils ne voudraient pas se séparer trop ouvertement de leur parti politique et ils auraient décidé de tenir la conduite suivante:

Afin de sauver le gouvernement des élections générales que précéderait l'adoption de l'amendement Laurier, demandant un référendum, ils voteront contre l'amendement. De cette façon, le gouvernement gardera sa majorité.

Ensuite, comme les électeurs sont opposés à la conscription et que, d'un autre côté, il n'y a pas de danger que le bill soit battu si l'amendement Laurier n'obtient pas la majorité, ils voteront contre le bill.

Nous ne voulons pas ajouter foi à cette rumeur qui serait, nous dit-on très fondée. Nous avons trop confiance dans les députés canadiens français pour croire que par des pirouettes de cette sorte, ils vont peut-être consommer l'iniquité qui menace le pays à l'heure actuelle.

Il ne faut pas oublier que la chose la plus importante n'est, pour ces députés, de faire bonne figure auprès de leurs électeurs, ce serait très douteux si la rumeur est vraie, mais bien de sauver le pays de la conscription, le plus grand malheur qui puisse atteindre le Canada.

Nous avons la ferme conviction que les députés canadiens français vont démentir cette rumeur, c'est-à-dire la seule manière de prouver qu'ils sont sincères.

DES INCENDIES

Il semblerait qu'une épidémie d'incendies vient de commencer dans la province de Québec. La ville de Sorel vient d'éprouver plus de \$500,000 de dommages par le feu dans la nuit de lundi à mardi.

La ville de St-Jean, P.Q., a été également éprouvée par la destruction du bloc Moller, dans la journée d'hier. Les pertes sont de plus de \$80,000 et le village de St-Hilaire, à quelques milles seulement de Montréal et de St-Jean a vu l'usine de poêles de la compagnie Griener entièrement détruite par les flammes.

CONTROLEUR DES VIVRES

Nous avons un contrôleur des vivres. Il a fallu attendre trois ans pour avoir au Canada une organisation qui servira de frein à l'enthousiasme de certains monopoles pour hausser les prix des vivres.

Ce poste a été confié à M. W. J. Hanna, ancien secrétaire provincial dans le cabinet Hearst. Espérons que des mesures seront prises pour que les pauvres gens puissent continuer à vivre dans notre beau pays.

Ce n'est pas trop tôt, hélas, puisque, comme M. Lemieux le disait à la Chambre, hier soir, en France, le pain se vend 4 sous la livre et en Angleterre, 5 sous, pendant qu'au Canada on doit payer 12 sous. Et, fait curieux, le pain de 5 sous la livre en Angleterre, est fait de la meilleure farine canadienne.

TITRES ALLEMANDS

Les membres de la famille royale d'Angleterre qui portaient, jusqu'ici des noms allemands, ont été priés par le roi George V de mettre de côté ces noms ennemis pour adopter des titres et des noms anglais.

Est-ce que c'est une concession aux exigences du groupe qui travaille au gouvernement du trône d'Angleterre? Si l'on s'attaque aux noms, ne s'attaquera-t-on pas bientôt à la personne même, parce que les noms ne sont venus d'Allemagne que parce que les familles sont originaires de ce pays?

De plus en plus on sent monter la vague qui ébranle les trônes en Europe. Le trône d'Angleterre tremble sur sa base.

L'HON. ROBLIN EST MALADE

Winnipeg, 20. — A la demande de l'avocat de la Couronne, le juge Prendergast a accordé un ajournement à lundi prochain dans la cause contre les anciens ministres. M. Roblin est trop malade pour se rendre aux séances.

LE DEBAT SUR LA CONSCRIPTION SE CONTINUE

SI LE GOUVERNEMENT NE VEUT PAS S'ERIGER EN USURPATEUR OU AUTOCRATE, IL DOIT CONSULTER LE PEUPLE.—IL EST CONSTITUTIONNELLEMENT RESPONSABLE AU PEUPLE ET IL NE VEUT PAS LUI RENDRE SES COMPTES.

L'HON. RODOLPHE LEMIEUX PRONONCE UN DES MEILLEURS DISCOURS DE SA CARRIERE.

Par MM. Charles Gauthier et Antonio Lussier

19 juin 1917.

Le débat sur la conscription s'est continué aujourd'hui et se continuera tous les jours sans interruption jusqu'à ce que le vote soit pris.

Trois discours seulement ont été prononcés: L'un par un député ministériel, sir Sam Hughes, les deux autres par des députés libéraux, MM. Guthrie et Lemieux. Des trois orateurs, M. Rodolphe Lemieux a été le plus fort et le mieux écouté.

Sir Sam Hughes a parlé; on s'attendait à des révélations stupéfiantes et à des accusations formidables. L'ex-ministre de la Milice a été très modéré. D'une voix basse et rapide qu'on avait peine à entendre, sir Sam Hughes a lu son discours qui a duré près de deux heures. Les militaires sont d'habitude peu orateurs... et plusieurs députés dormaient. Son discours d'ailleurs manque de logique et de fond, ce qui n'arrive pas qu'à l'ancien ministre de la Milice, malheureusement. L'orateur a voulu profiter de l'occasion pour mettre sous les yeux de tous les députés plusieurs lettres qu'il adressait au premier ministre l'année passée et dans lesquelles il réclamait la conscription. Après l'assouvissement de cette petite vengeance, sir Sam Hughes se déclare favorable au projet de la conscription, mais diffère avec le premier ministre sur certains points de détail.

L'or allemand donne des cauchemars à sir Sam Hughes tout comme le nickel en a donné à l'hon. M. Cochrane. Il voit en lui l'instigateur de la résistance au projet de la conscription et le corrupteur des journaux. La province de Québec est toujours la bête noire de l'ex-ministre de la Milice. C'est de ce côté bien plus que du côté de l'Allemagne qu'il aimerait voir tournées les gueules des canons et les carabines canadiennes... les Ross, évidemment.

Une sensation devait être créée ensuite par M. Guthrie, député libéral de South Wellington, qui se déclare en faveur de la conscription et contre le référendum et les élections générales. M. Guthrie, paraît-il, ne désespère pas de voir se former encore un cabinet de coalition et naturellement de s'y associer. L'argument de M. Guthrie est le suivant: le Parlement est le mandataire du peuple, il est donc responsable au peuple, et par conséquent, c'est à lui à décider, et non au peuple. Mais M. Guthrie oublie que le peuple ne donne pas un pouvoir illimité à ses représentants. Par une entente tacite, ce peuple entend être gouverné suivant les traditions du pays et les principes de la Constitution. Il se sent l'absolu et repousse ce qui sent l'arbitraire. Il entend que ses représentants soient animés par le droit et la justice et non par la passion et l'autocratie.

Les adversaires de l'appel au peuple et les partisans de la conscription qui ont jusqu'ici exprimé leur opinion ont essayé vainement de la baser sur le roc solide des arguments sérieux. Ils font fausse route et chaque pas nouveau les égare davantage. Leurs jugements sont embrouillés, confus. Un vent de folie semble les entraîner et, obscurcit leur intelligence. Ils ne voient pas, ils ne peuvent pas voir vers quel abîme ils mènent le pays. Ils ont déjà reçu leur châtimant.

Une seule opinion sensée a été émise en Chambre aujourd'hui: celle de M. Rodolphe Lemieux, député libéral de Rouville. Sans discuter la question à son mérite, l'orateur s'en tient aux promesses faites par le gouvernement et par le parlement, promesses assurées que jamais il ne serait question d'appliquer le service militaire obligatoire pour lever les 500,000 hommes que le premier ministre a promis à l'Angleterre de son propre chef. Il rappelle les déclarations des ministres canadiens français lors de l'élection de Dorchester, et les principes de non-parti-

icipation du Canada aux guerres de l'Angleterre, qui ont fait l'essence de la campagne électorale de 1911 et qui ont résulté en l'envoi de 27 députés conservateurs au Parlement. Puis M. Rodolphe Lemieux dit de dures vérités aux représentants des provinces anglaises, à propos de l'attitude de leurs journaux qui ont toujours été prêts à lancer l'injure et la calomnie aux Canadiens français de la province de Québec; il rappelle de quelle mauvaise manière le recrutement a été fait dans cette province, et en conclut qu'il n'est nullement étonnant que les Canadiens français n'aient pas répondu en aussi grand nombre que les autres. Et à ces raisons, M. Lemieux joint celle de l'attachement au sol, développée par sir Wilfrid Laurier dans son discours d'hier.

M. Lemieux a abordé aussi l'aspect économique de la question, aspect que M. Guthrie avait édulcoré tout en y faisant une légère allusion. Il rappelle le manque de main-d'oeuvre et la campagne faite par le gouvernement dans les journaux des Etats-Unis pour attirer, au Canada 50,000 agriculteurs.

En terminant, M. Lemieux demande un appel au peuple parce que la question de la conscription est une question vitale pour le peuple canadien. Dans ces occasions le peuple a le droit de se prononcer ou plutôt le gouvernement ou le Parlement, s'il ne veut pas faire acte d'usurpateur ou d'autocrate, a le devoir d'en référer à ses commettants.

Voilà où en est le débat. Il n'est pas encore sorti des bornes de la modération que, d'un commun accord, lui ont fixés les deux chefs. Mais, pour employer une expression populaire "ça force, ça force". La mesure est comble et va déborder.

SIR SAM HUGHES

Le premier ministre annonce au commencement de la séance qu'il a nommé l'honorable W. Hanna contrôleur des vivres.

Sir Sam Hughes, ex-ministre de la Milice, s'élève ensuite et reprend le débat sur la conscription. Il rappelle le temps où il était ministre de la Milice et lit une partie de la correspondance échangée entre lui et le premier ministre l'année dernière. Il avait demandé à ce temps la conscription, mais avait été éconduit par sir Robert Borden.

Après cette sortie contre le premier ministre il rappelle que la question à l'ordre du jour est la conscription. Il divise son discours en dix parties dans lesquelles il étudiera: 1. le Gouvernement et le Parlement ont le droit d'imposer le service militaire, les précédents établis, les objections du chef de l'Opposition, le bien-fondé de ces objections, la loi de la Milice, la possibilité de l'appliquer et l'urgence de la faire. Les divisions de l'ex-ministre de la Milice sont aléatoires, et ne sont qu'un cadre où il fera rentrer toutes ses critiques contre le premier ministre, le chef de l'Opposition et contre la province de Québec. Il en profitera également pour se laver aux yeux de la députation et du public des accusations qui ont pu planer sur sa conduite passée.

Sir Sam Hughes lit une lettre dans laquelle il demandait au premier ministre d'appliquer la conscription et donnait les raisons de sa demande. Ce moyen de la conscription forcerait tous les lâcheurs à s'enrôler comme ceux qui l'ont fait volontairement. Dans cette lettre le fougueux ex-ministre de la Milice fait des diatribes de la province d'Ontario et spécialement de la ville de Toronto où le nombreux jeune gens se sont enrôlés et où plusieurs familles ont donné à l'armée jusqu'à deux et trois de leurs fils.

EN FAVEUR DE LA CONSCRIPTION

A la suite de la lecture de cette lettre l'honorable ministre refait à la suite du premier ministre la thèse que le gouvernement a le droit d'appeler toute la milice canadienne sous les armes, de lui donner des officiers et des munitions et de l'envoyer à un million, trois millions et trois mille milles au-delà des frontières du Canada pour la défense du pays. Il demande ensuite ce que signifie la conscription. Ce n'est rien autre chose, prétend le légaliste ministre que de remplacer le système volontaire devenu inefficace par un système dont l'efficacité est incontestable. Troisièmement, enfin, sir Sam dit que par les principes du bill du gouvernement, le peuple prend la responsabilité de tous les hommes en état de porter les armes.

LES ESPERANCES DES ALLIES REPOSENT SUR L'AMERIQUE

DANS SON PREMIER INTERVIEW, LE NOUVEAU CONTROLEUR DES VIVRES EN ANGLETERRE DIT QUE LES ALLIES DOIVENT COMPTER RECEVOIR LA MAJEURE PARTIE DE LEURS VIVRES DES ETATS-UNIS ET DU CANADA.

Londres, 20. — Dans cette guerre, et particulièrement à cette époque, les vivres ont une importance égale aux hommes, dit lord Rhondda, le nouveau contrôleur des vivres au cours d'un interview. Le problème des vivres en Grande Bretagne dépend tout d'abord de l'approvisionnement, et la solution du problème de l'approvisionnement appartient à l'Amérique. Je suis certain qu'elle ne nous abandonnera pas.

Lord Rhondda a pris la charge, hier, du contrôle des vivres et il a donné son premier interview. Tout le problème des vivres repose sur l'approvisionnement, dit-il, et si nous n'étions pas capables de nous procurer, à nous et à nos alliés, les vivres nécessaires à la

poursuite victorieuse de la guerre, il serait inutile de nommer un contrôleur des vivres. Le système le plus parfait de distribution ne serait plus simple perte de temps, si nous ne pouvions prendre des mesures pour obtenir les approvisionnements nécessaires.

Nous comptons pour ces approvisionnements presque entièrement sur les Etats-Unis et le Canada. Personne ne peut le comprendre mieux que moi. Nous faisons l'impossible pour augmenter la production intérieure et diminuer la consommation; mais la grande solution du problème des approvisionnements repose sur nos alliés américains et sur le Canada. Je suis certain qu'ils ne nous abandonneront pas.

Lord Rhondda a pris la charge, hier, du contrôle des vivres et il a donné son premier interview. Tout le problème des vivres repose sur l'approvisionnement, dit-il, et si nous n'étions pas capables de nous procurer, à nous et à nos alliés, les vivres nécessaires à la

L'HON. M. HANNA EST NOMME CONTROLEUR DES VIVRES

LE PREMIER MINISTRE ANNONCE, HIER EN CHAMBRE, QUE L'HONORABLE M. HANNA, MINISTRE SANS PORTEFEUILLE DANS LE CABINET ONTARIEN, A ETE NOMME CONTROLEUR DES VIVRES POUR LE CANADA.

L'hon. W. J. Hanna, ministre sans portefeuille dans le cabinet ontarien, a été nommé contrôleur des vivres pour le Canada afin de pouvoir prendre des mesures pour régler les prix, la vente, la distribution, la consommation, la préparation, le hangarage et le transport des vivres. Les copies de l'arrêté ministériel pourvoyant à la nomination du contrô-

leur des vivres et à ses attributions, ont été déposées, hier à la Chambre des communes.

En le présentant, sir Robert Borden déclara: Je dois vous apprendre en plus que l'hon. M. Hanna, de Toronto, a été prié d'accepter cette position et qu'il est libre de la faire à condition qu'il n'y ait pas de salaire affecté à ce travail.

MOUVEMENT OUVRIER

Sir Sam entre ensuite dans de longues considérations et des détails insipides sur le mouvement anticonscriptionniste qui s'est développé dans le monde ouvrier au Canada. Pour lui, en arrière de tout ce mouvement il ne voit qu'une raison, l'Allemagne. Parlant des Etats-Unis, il dit qu'il ne croyait pas que William Bryan avait été acheté avec l'Allemagne, mais il est fortement d'opinion que Bryan a été influencé par des gens qui avaient été achetés. Passant aux choses canadiennes, il dit que pour lui les mêmes agents allemands ont fait le même travail. C'est l'Allemagne qui a provoqué les protestations des ouvriers et d'un grand nombre de manufacturiers. Il est certain et connu de tout le monde que des journalistes haut placés ont reçu des sommes considérables d'argent des Etats-Unis afin de crier d'un bout à l'autre du pays que le gouvernement nuisait aux industries nécessaires et surtout à la fabrication des munitions, ajoute sir Sam. Toutes ces diatribes ont produit une forte influence sur sir Robert Borden qui a plusieurs reprises lui a demandé de diminuer l'intensité du recrutement.

Et ici encore l'ex-ministre recommande la lecture interminable des lettres qu'il a échangées avec le premier ministre. Pour s'assurer de la vérité de ces faits, continue sir Sam, il est allé lui-même à Montréal pour voir si réellement les industries de munitions souffraient du manque de main-d'oeuvre. Et il a vu aux portes d'une usine cinq cents hommes demandant de l'ouvrage quand les chefs de cette industrie se plaignaient de manquer de bras.

LES INSULTES

Une autre raison donnée par sir Sam comme un obstacle au recrutement et une cause de sa faillite ce sont les insultes de toutes sortes que les agents recruteurs n'ont pas craint de lancer à ceux qui ne voulaient pas endosser le khaki. Ce sont les épithètes de lâcheurs, traîtres, trembleurs, etc., que l'on prodiguait et ces paroles ont eu, il est facile de le comprendre, un résultat tout à fait négatif. Et c'est pour obvier à cet état de choses que le service militaire obligatoire devient une nécessité.

Et l'ex-ministre revient encore à ses lectures. Ici il s'agit d'une foule d'extraits de lettres et d'articles de journaux montrant que dès la seconde année de la guerre, il demandait au gouvernement le service obligatoire.

CONTRE QUEBEC

Sir Sam ne pouvait pas terminer son discours sans lancer un coup de boutoir à la province de Québec et

en passant, à sir Wilfrid Laurier lui-même. Il dit que pendant que toutes les autres provinces du pays faisaient magnifiquement leur devoir, Québec reculait devant le sien. Sir Sam croit que la population de Québec avait besoin d'une campagne d'éducation. C'est alors qu'il prend à partie le chef de l'Opposition en disant qu'il n'avait fait que deux discours en faveur du recrutement, mais par contre en plusieurs circonstances il avait traité de la question bilingue.

Pour condamner plus facilement la province de Québec sir Sam cite l'exemple du général Smuts et des troupes sud-africaines. Ces gens qui avaient été les ennemis de l'Angleterre il y a quelques années à peine se battent vaillamment aujourd'hui pour la défense et la gloire du drapeau britannique. Ils se battent sur le sol d'Afrique, mais ils sont prêts à aller combattre à l'autre bout du monde si les autorités impériales le leur demandent.

LA CARABINE ROSS

Sir Sam ne pouvait manquer de parler de son dada favori la carabine Ross et cette bonne bête de combat y passe. Le bouillant général ne peut admettre que la carabine-Ross ne soit pas une bonne carabine. Elle est aussi bonne que la Lee-Enfield dit le ministre et si elle a éclaté dans les mains des soldats canadiens, la faute en est aux munitions de mauvaise qualité et non à la carabine qui est très bonne. Ici encore l'or allemand a dû jouer son petit rôle.

L'ancien ministre a admis dans la temps le rejet de la carabine Ross pour ne pas provoquer une discussion qui aurait eu une influence néfaste sur les recrues: elles seraient allées dans les tranchées avec une arme dans laquelle elles n'auraient pas eu confiance.

Sir Sam termine enfin en disant qu'il n'aime pas la rédaction du projet de loi tel que présenté par le gouvernement. Il aurait cent fois préféré l'application pure et simple de la Loi de la Milice. Cette loi aurait soulevé moins d'objections et aurait fonctionné plus facilement. Cependant comme il est en faveur du service militaire obligatoire, il ne fera absolument rien qui soit de nature à nuire à son adoption.

M. HUGHES GUTHRIE

H. Hughes Guthrie, de South Wellington, suit ensuite sir Sam Hughes et débute en disant à la Chambre son amer regret d'avoir à se séparer de son chef et de ses collègues sur la question de la conscription. Il déclare que seuls son cœur, sa conscience et son jugement le forcent à donner son appui au bill que vient de proposer le gouvernement car en agis-

Suite à la 3ème page

DANS LE MONDE SPORTIF CASTORIA

LES PUGILISTES DE TOUTES LES CLASSES NE PEUVENT LUTTER CONTRE L'AGE

La jeunesse, l'emporte toujours sur les vétérans.—Fredie Welsh fut le seul qui depuis plusieurs années ait vaincu un plus jeune que lui, mais ses succès ne furent jamais extraordinaires.—Benny Leonard, son vainqueur, est dix ans plus jeune.—Leonard est un athlète parfait, très bien endurci.—Bonne règle de vie.

New-York, 16 — Au cours des quatre ou cinq dernières fois que le champion poids-léger, à la boxe, a changé de main, c'est la jeunesse qui l'a emporté sur la vieillesse si toutefois on peut employer ce mot, car les champions détroisés étaient encore de tout jeunes hommes.

Fredie Welsh est le seul qui, depuis des années, ait ravi le titre à un adversaire plus jeune que lui, mais nous devons dire qu'il ne remporta pas une victoire décisive. Il ne put faire mieux que gagner aux points.

Nelson également s'assura le titre alors qu'il avait vingt-trois ans. C'était la première fois, en douze ans, qu'un "champ" le céda à un adversaire plus âgé que lui.

Lorsque Ritchie fut raison d'Ad Wolgast pour le titre, en 1912, il avait vingt-et-un ans, et le gars de Cadillac, Mich., 24 ans. Wolgast, lors de sa victoire sur Battling Nelson, était âgé de vingt-deux ans, et le "Battler" avait 23 ans, suivant les statistiques.

Nelson également s'assura le titre alors qu'il avait vingt-trois ans. C'était la première fois, en douze ans, qu'un "champ" le céda à un adversaire plus âgé que lui.

Et il en a été ainsi pour tous les autres, la jeunesse a triomphé. Benny Leonard, qui n'a que 21 ans, est le champion le mieux développé depuis les jours de Joe Gans. Il a aussi plus de caractéristiques d'un champion que tous les "titre-holders" de ces dernières années, et quant au jugement dont il fait preuve, dans l'arène, il surpasse même Gans.

Presque tous les critiques vétérans qui ont écrit au sujet de Leonard le proclament le "gars-merveille" du pugilat, et il mérite tout cela pour d'excellentes raisons, la première étant que sa jeunesse est un plein épanouissement, et qu'il est déterminé à rester jeune aussi longtemps qu'il le pourra. Après avoir battu Welsh, il n'eut rien de plus pressé que de retourner auprès de sa mère. Il ne fut pas au cabaret célébrer avec ses admirateurs, comme beaucoup de "pays" auraient fait avec empressement.

Une autre raison est que son habileté mécanique ne le cède à celle de n'importe quel champion du passé. Il est merveilleusement habile et un des meilleurs généraux d'arène que l'on ait eue jusqu'ici. L'excellent jugement dont il ne manque jamais de faire preuve lui a aussi valu d'autres éloges. Il pense avec la rapidité de l'éclair, et n'oublie jamais un point faible dans la défense ou l'attaque de

son adversaire. De plus, il cogne assez fort pour expétrer son homme dans le pays des rêves. Physiquement Leonard est parfait, pour sa taille. Il n'est pas une masse de muscles, mais il est bien bâti, pour sa grandeur, et il est tout à fait enduré. Nous ne serons pas surpris s'il réussit à conserver son titre pendant plusieurs années, même en se battant contre tout venant.

Montréal essuie un blanchissage à Newark

Newark, 19 — R. H. E. Toronto, 320000000—5 10 2 Providence, 001000000—1 9 2 Hearne et Kelly; Schultz, Schellenbach et Mayer. R. H. E. Rochester, 111000500—8 13 3 Baltimore, 200100001—4 8 2 Lohman et Wendell; Elliott et McAvoy, Schaufele. R. H. E. Buffalo, 000201002—5 9 4 Richmond, 09003000x—12 16 2 Engel et Onslow; Enright et Reynolds. Deuxième partie: R. H. E. Buffalo, 102002112—9 8 2 Richmond, 130000000—4 9 4 Leake et Casey; Chappelle, Carmichael, Magalis et Koehler.

On éloignera l'Allemand des sports internationaux

Le sport international subira de grands changements après la guerre. On ne passera peut-être plusieurs années avant que les concours Olympiques puissent être rétablis. Comme les Alliés gagneront sûrement cette guerre, il est temps pour nos organisateurs sportifs de songer aux modifications à faire. D'abord il est bel et bien entendu que jamais un athlète anglais n'acceptera de concourir avec un Allemand. Les Anglais choisiront de préférence leurs adversaires parmi les colonsiaux et les Alliés. Ces relations sportives devront être entretenues de préférence à celles des pays neutres. Mais le germe de concours à encourager sera les Pan-Britanniques. Il est temps que les athlètes du Canada, de l'Australie, etc., soient mis en supports plus suivis avec ceux de la mère-patrie, même si les dépenses de déplacement doivent être payées par l'Angleterre. C'est une dette de gratitude que nous devons aux colonsiaux pour l'aide généreuse qu'ils ont accordée à l'Angleterre pendant la guerre.

HUBBUB AU CAPT. PRESS A GAGNE LE HANDICAP IMPORTANT A CONNAUGHT

Le cheval local a défit quatre bons coureurs dans l'épreuve principale de la journée.—Mink avait les rênes et le vainqueur a remboursé \$9.60.—Les records sont malmenés par les poneys actuellement en service à la piste d'Aylmer.

Une autre belle assistance a gracié la troisième journée de la réunion du Parc Connaught. Quoiqu'il n'y eut pas autant de spectateurs que samedi, journée d'ouverture, il y avait des milliers sur les machines mutuelles. Le jeu a été fort, nous dirions violent, si nous ne craignons de nous faire lapider, mais sans mentir, à de certains moments, les "boys" ne mettaient plus de bornes à leur enthousiasme parient comme des Philistins dans le temple où se dévoue le noble et loyal Samson. Un paraisissent vint déposer \$300 en billets de \$10 sur les chances d'une tomate qui entra troisième. Un autre plaça \$150 sur Alhona, qui finit en deuxième. Ce sont là les fortunes de la guerre. Revenons donc au fait important de la journée. Les vainqueurs de la journée furent Sam Pickett, Reddest, Sturdee, Hubbub, Phillistine, Baby Sister et Dolina. Huit chevaux démarèrent dans la première course; Sam Pickett avec Rice en selle fut bon avec Togoland, deuxième choix. Ce pauvre Samuel était hultième au poteau, mais il n'y resta pas longtemps et au deuxième tournant il était en deuxième; dès lors, il gagna constamment et finit avec un avantage de deux longueurs. Togoland fut second et Derland troisième.

Le steeplechase revint à Reddest cheval de D. Raymond; Welshman et Slumberer étaient favoris. Sturdee, entré Seagram, eut facilement raison de l'armée qui s'aventura à la barrière à la troisième. Farrington gagna sa première course de l'après-midi sur ce cheval. Sturdee, pour un favori, remboursa assez bien. Le succès le plus éclatant de la fête, cependant, fut la victoire du cheval local Hubbub dans la bagarre pour la bourse des Marchands. Christy fut battu jusqu'aux écuries, mais le copain Dreyer qui en avait son ne fut pas cogné les flancs et au dernier tournant, il perdit beaucoup; il finit troisième.

Shippy Elm menaça de tout démanubrier au début, mais il faiblit dans le dernier furlong. Les partisans du capitaine Press embaussèrent \$9.60 \$5.20 et \$2.80.

Philistine, encore à Seagram, inscrivit à la dernière minute, s'adjugea la cinquième passe d'armes. Between Us à Jack Lumsden, quoique lourd favori, ne put faire mieux que prendre deuxième position. Astrologer paya \$5 pour s'installer le saison en troisième place.

Sam Slick se fit jouer un vilain tour à la sixième; ce kangaroo était le choix populaire; il n'y eut pas un teneur qui n'ait osé croire que Partridge était incapable de résister le succès de samedi dernier. Toutefois, Crump, encouragé par le talent, pas sa tout au troisième tournant et sur la dernière distance, il se reprit comme un véritable souverain; il gagna par la longueur d'un coup. Boxer était second et Slick, troisième.

Dolina gagna assez facilement la finale, mais les experts s'entendent à dire que si la course eut duré encore une couple de furlongs, Alhona eût obtenu la décision. Les deux bêtes payèrent assez bien. Euterpe fut troisième.

Cobb commet des erreurs et Washington gagna Washington, 19 — Washington a gagné la dernière partie de la série avec Detroit, par un score de 3 à 0. James fut tancé pour la plupart des coups en deux reprises; Johnson s'est dévoué et les visiteurs ont eu autant de succès contre ses offrandes qu'un osier contre un mur de pierre. Cobb s'est rendu coupable d'une célèbre erreur en manquant le simple de Foster et en permettant à Johnson de scorer lorsqu'il lança au deuxième au lieu d'envoyer au marbre.

Score: R. H. E. Detroit, 000000000—0 5 2 Washington, 10002000x—3 7 0 James, Coveleskie et Stanage; Johnson et Ainsmith.

Crump est recherché par les proprios

Les propriétaires de pur-sang sont à la recherche de bons jockeys pour les Stakes Frontier qui seront disputés à Windsor, en juillet. Le vainqueur encaissera plus de \$10,000 et déjà les inscriptions reçues font voir que la course sera chaudement contestée. E. W. Moore, le gérant de l'Amérique, jusqu'à midi aucune offre de services du meilleur pilote en Amérique. Jusqu'à ce midi aucune n'avait été acceptée.

Crump montera les pilules de Press

Le capt. W. J. Press ira à Hamilton à la fin de la semaine. Il a une bonne suite de zoulous et il se pourrait fort bien qu'il décroche quelques médailles; il fonde beaucoup d'espoir sur son cheval importé Iron Cross qu'il enverra au poteau dans le Hamilton Derby.

Willie Crump aura soin de mener la tomate à bon port. Crump, sans favori, ne put faire mieux que prendre deuxième position. Astrologer paya \$5 pour s'installer le saison en troisième place.

Sam Slick se fit jouer un vilain tour à la sixième; ce kangaroo était le choix populaire; il n'y eut pas un teneur qui n'ait osé croire que Partridge était incapable de résister le succès de samedi dernier. Toutefois, Crump, encouragé par le talent, pas sa tout au troisième tournant et sur la dernière distance, il se reprit comme un véritable souverain; il gagna par la longueur d'un coup. Boxer était second et Slick, troisième.

Un jockey qui n'a pas froid aux yeux

Le jockey Bauer est un paroissien qui ne se soucie guère des autorités "pistilières", c'est-à-dire des juges qui président aux destinées des zoulous sur les pistes canadiennes. Bauer s'illustrait à Maisonneuve le jeudi 14 dernier. Il montait Brava samedi et son travail ne fut guère satisfaisant; lundi, il renouveau son piètre système de Coopage et les juges le firent venir en leur auguste présence. "M. Bauer, dit le président, vous êtes accusé d'avoir mal piloté votre jambon samedi, coupable ou non coupable!"

"Eh bien, laissez-moi vous dire, dignes sires, que j'ai retenu ma bête lorsque je vis qu'il m'était impossible de gagner, je me dis à quel point faire suer ce pauvre paquet de chair et d'os, mais aujourd'hui je fis mon possible. Dans tous les cas, si vous n'êtes pas satisfaits, vous n'avez qu'à vous expatrier chez S..."

Or il fait chaud à ce dernier endroit et comme il faisait chaud à Maisonneuve, les juges furent fort surpris de l'attitude de M. Bauer; ils crurent de bon songer avant de plier aux exigences du bouillant jockey. Finalement, ils décidèrent autrement et un constable fut mandé en toute hâte; le jeune copain fut poussé hors de la piste avec une botte sur le séant.

MARCHE GENERAL

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec a obtenu les prix suivants pour la semaine du 9 juin.

Beurre Pasteurisé, 33 3-8c; No 1, 38c; No 2, 37 3-8c. Marché plus ferme. Les prix fixés pour le fromage par la commission paraissent devoir faire augmenter ceux du beurre, qui continueront probablement de monter jusqu'à ce qu'ils soient proportionnés à ceux du fromage. Arrivages du 1er mai jusqu'à date: 51,247 boîtes; date correspondante 1916: 63,343 boîtes.

Fromage Blanc No 1, 21 1-8; Coloré No 1, 21 1-8c; Blanc No 2, 20 5-8c; Coloré No 2, 20 5-8c; Blanc No 3, 20 1-8c; Coloré No 3, 20 1-8c. Sur les marchés de l'Ontario, les ventes se sont faites à un prix moyen de 20 7-8, frais de transport à la charge de l'acheteur. Les bons fromages de notre province devront obtenir les mêmes prix.

Arrivages du 1er mai jusqu'à date: 174,536 boîtes; date correspondante 1916: 340,156 boîtes. Veaux engraisés au lait No 1, 20 1-2c; No 2, 19c; No 3, 17c. Marché très ferme. Agneaux abattus No 1, 20c; No 2, 18c; No 3, 16c. Marché ferme. Bœuf abattu Bouvillons: No 1, 15c; No 2, 14c; No 3, 13c. Taures: No 1, 14 1-2c; No 2, 13 1-2c; No 3, 12c. Vaches: No 1, 14c; No 2, 13c; No 3, 12c. Marché très ferme. Peaux de vaches ou taures, 18c la livre. Peaux de taureaux, 17c la livre. Peaux de moutons, \$3.25 à \$4.00 chacune. Peaux de veaux de champs, 25c la livre. Peaux de veaux engraisés au lait, 32c la livre. Peaux de veaux engraisés au lait pesant moins de 5 livres, 25c la livre. Peaux de chevaux, \$7.00 à \$8.50 chacune, suivant la grandeur. Marché ferme. Oeufs Strictement frais, 40c; No 1, 37c (livré à Montréal). Marché à la baisse. Les oeufs sont actuellement de qualité moins bonne pour la mise en entrepôt. On prévoit d'autres baisses pour les oeufs de qualité inférieure. Arrivages du 1er mai jusqu'à date: 114,541 caisses; date correspondante 1916: 116,994 caisses. Miel Miel en rayons: Blanc No 1, 14 1-2c; Blanc No 2, (ou abrégé No 1), 13 1-2c; Brun No 1, 12c; Brun No 2, 11c. Miel extrait: Blanc No 1, 12c; Blanc No 2 (ou abrégé No 1), 11c; Brun No 1, 11c; Brun No 2, 10c. Marché ferme. Aucun changement dans les prix. Sucre d'érable No 1, \$1.55; No 2, \$1.40; No 3, \$1.30. Sirop d'érable No 1, 13 3-4c; No 2, 12 3-4c; No 3, 12c. Marché plus faible et à la baisse. Fèves Blanches: No 1, 17c la livre; No 2, 16c la livre; No 3, 14c la livre. Blanches tachées de jaune, No 1, 14c la livre. Jaunes No 1, 14c la livre. Il y a eu une hausse de 2c par livre pour les fèves de bonne qualité. La demande pour les fèves de semence est à peu près finie. Volailles vivantes Poules: No 1, 29c; No 2, 25c; No 3, 23c. Dindes: No 1, 26c. Oies: No 1, 12c. Coqs, 18c. Elles commencent à arriver en plus grande quantité sur le marché; les prix mentionnés sont stationnaires. Laine No 1, lavée, 63c la livre; No 2, lavée, 60c la livre; No 1, non lavée, 54c la livre; No 2, non lavée, 52c la livre; No 3, non lavée, 50c la livre. Marché ferme.

Positions des clubs dans les ligues de balle au camp

| LIGUE NATIONALE POSITIONS DES CLUBS | | | |
|-------------------------------------|----|----|------|
| | G. | P. | P.C. |
| New-York | 31 | 16 | 660 |
| Philadelphie | 23 | 19 | 596 |
| Chicago | 32 | 26 | 552 |
| St-Louis | 28 | 25 | 528 |
| Cincinnati | 27 | 33 | 450 |
| Toronto | 19 | 25 | 432 |
| Brooklyn | 19 | 25 | 432 |
| Pittsburg | 18 | 33 | 353 |

| LIGUE AMERICAINE POSITIONS DES CLUBS | | | |
|--------------------------------------|----|----|------|
| | G. | P. | P.C. |
| Chicago | 35 | 20 | 636 |
| Boston | 32 | 22 | 627 |
| New-York | 28 | 22 | 600 |
| Cleveland | 28 | 28 | 500 |
| Détroit | 24 | 26 | 480 |
| St-Louis | 22 | 29 | 431 |
| Washington | 20 | 32 | 385 |
| Philadelphie | 17 | 30 | 362 |

| LIGUE INTERNATIONALE POSITIONS DES CLUBS | | | |
|--|----|----|------|
| | G. | P. | P.C. |
| Newark | 32 | 18 | 640 |
| Providence | 12 | 20 | 615 |
| Baltimore | 30 | 22 | 377 |
| Rochester | 29 | 23 | 558 |
| Toronto | 28 | 24 | 538 |
| Buffalo | 21 | 34 | 352 |
| Montréal | 17 | 32 | 347 |
| Richmond | 19 | 35 | 352 |

Résultats dans la ligue Nationale

Philadelphie, 19 — R. H. E. Brooklyn, 300000180—12 14 4 Philadelphie, 001020002—5 8 2 Cadore et Meyers; Oeschger, Fittner et Killifer. Boston, 19 — R. H. E. New-York, 200000100—3 8 0 Boston, 000000010—1 6 1 Schupp et Hariden; Rudolph, Nehf, Barnes et Gowdy. St-Louis, 19 — R. H. E. Pittsburg, 10100000104—7 13 2 St-Louis, 00030000000—3 8 0 Jacobs et W. Wagner; Meadows, Ames et Gonzales. Première partie: Cincinnati, 19 — R. H. E. Chicago, 200000000—2 5 5 Cincinnati, 100000000—1 11 0 Vaughn et Wilson; Eller et Clarke, Wingo. Deuxième partie: Chicago, 101000—2 7 2 Cincinnati, 042000—6 11 0 Eldridge; Friedergast, Reuther et Elliott; Eller et Wingo.

Le vieux Jack Barry était aimé de tous Un pilote idéal

Si Jack Barry fut aussi bien que le prédit Clark Griffith, les amateurs bostonnais n'auront pas trop à regretter la perte de Bill Carrigan. Barry, il va de soi, n'est simplement que pris en essai, comme gérant des Red Sox, mais Griffith croit fermement qu'il sera un pilote idéal. Voici ses renseignements par la longueur d'un coup. Boxer était second et Slick, troisième.

ON DEMANDE

DES FILLES pour la confection des pantalons et des salopettes. Ouvrage stable garanti. Billets de tramways remis aux filles qui demeurent à Ottawa. S'adresser à W. E. Richardson, Smart-Woods, Ltd., avenue Laurier, Hull. 66-3

ORDONNIER.—Ouvrage stable, paiement de \$19 à \$20 par semaine au paouvrier. S'adresser à D. MacKenzie, 96, rue Bank. 79-3

COMPAGNON.—Homme de bonne éducation cherche un compagnon pas trop jeune pour l'accompagner dans ses excursions en canot. Ecrire à Casier 4 "Le Droit". 71-3

CUISINIÈRE.—Une bonne cuisinière pour restaurant. S'adresser 284, rue Dalhousie. 70-3

DAME pour famille de deux personnes dans un appartement. S'adresser 325 Besserer. 69-3

FILLE pour servir les tables et une assistante. S'adresser The Sifton, Metcalfe et Cooper. Tél. Queen 7926. 69-3

JEUNE FILLE pour aider aux soins du ménage. S'adresser à Mme H. E. Lemieux, 73 Water. 69-3

FILLE.—Une fille de salle. S'adresser à la Dominion House, 42, rue York 70-3

INSTITUTRICE diplômée pour l'école séparée No 1, Canton de Plantagenet Nord. S'adresser, en mentionnant salaire exigé, à Francis Sénécal, R. R. No 1, Plantagenet Ont. 69-3

UNE JEUNE FILLE pour aider à l'ouvrage léger d'une maison. S'adresser 238 rue Murray. 71-3

UNE SERVANTE générale. S'adresser 7 Kent, Hull. 69-3

SERVANTE.—S'adresser à M. Elzéar Duguay, 177, rue du Pont, Hull. 70-3

SERVANTE.—Générale, pour famille de quatre personnes. S'adresser à Mme Miller, 178, rue Augusta. 70-3

SERVANTE.—Générale, fille âgée. S'adresser avant 6 hres à 285, rue Dalhousie et le soir à 349, rue Murray. 70-3

UNE SERVANTE générale immédiate. S'adresser J. A. Hudon, 350 Clarence. 71-3

UNE SERVANTE.—S'adresser 19-3 rue Bolton. 71-3

A LOUER CHAMBRE sur le devant avec buidoir et balcon. Eau chaude toute l'année et usage du téléphone. 154 rue Clarence. 71-4

QUATRE CHAMBRES, chauffées à l'eau chaude, poêle à gas fournil. Prix très modéré. S'adresser à 279 St-André. 67-6

UNE OU DEUX CHAMBRES non garnies. Pour information, écrire à Casier 20, "Le Droit". 68-6

A VENDRE COSTUMES et autres vêtements. S'adresser à 554 King Edward. 69-3

DEUX COUCHETTES D'ENFANT.—Toutes neuves, émailées blanches. S'adresser 57 Vaudreuil, Hull. 71-3

MEUBLES DIVERS.—Boyaux pour arrosier, etc. S'adresser à 171 rue York. 71-3

REMEDES.—Les personnes qui se servent des remèdes de Mme Summers, pourront s'en procurer en s'adressant à Apt 6, coin de la rue Murray, vis-à-vis le magasin Larocque. 70-5

UNE VOITURE D'ENFANT.—En bon état et à bon marché. S'adresser H. Pelletier, 60 ave Blackburn. 68-3

2 YACHTS.—Un de 18 pieds de longueur et l'autre de 22 pieds, avec engins de 8 forces. S'adresser à 105 rue Charlevoix, Hull. 68-3

PERDU CHAPELET vieux rose, de valeur. Prière de le remettre à 122 rue Cathcart. 71-3

DIMANCHE, le 17 juin, sur la rue Dolland, Hull, entre la rue St-Laurant et St-Bernard, a été perdu un bracelet portant le nom gravé Blanche Fortin. Prière de retourner au No 201 rue Maisonneuve, Hull. 69-3

Drogues et Accessoires de Toilette Il est impossible de voyager sans emporter avec vous quelques-unes des préparations les plus simples, car en cas d'urgence vous ne pourriez peut-être pas trouver ce que vous voulez dans un magasin de campagne.

J. L. Rochester Limited Coin Sussex et Rideau Tél. R. 3535 La plus belle pharmacie du Canada

Avant d'acheter un piano ou tout autre instrument musical, venez voir nos assortiments et nos prix. La plus grande maison de musique du Canada. Mettez en nous votre confiance.

C. W. LINDSAY PHONE 189 SPARKS ST. 0576

CARTES D'AFFAIRES Mme de La Mirande Dermatologiste Brevetée Poils follets, signes et vermes enlevés à l'aiguille électrique 256, rue Bank. Tél. Queen 5646

C. R. Lafrenière Docteur Optométriste et Opticien Examen de la vue gratis. Tout ouvrage est fait à notre atelier. Heures de bureau, 9 a.m. à 5 p.m., tous les jours. Engagements par téléphone: R. 3533 290 RUE DALHOUSIE 30-5-17-3

N. Poirier & Fils Entrepreneurs-Généralistes 193, rue Cathcart - Ottawa Tél. Rideau 2011 9-5-17-3

Nouvelle Compagnie Electrique OMER COUSINEAU, Gérant Tél. R. 1539 259 rue Dalhousie Le magasin est ouvert tous les soirs jusqu'à 9 heures, ainsi que le samedi après-midi et le samedi soir jusqu'à 9 heures. 23-5-17-3m

La Cie Gauthier, Ltée Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs Service d'ambulance et voitures privées 259 rue St-Patrice. Tél. R. 804 20-3-14

New-York Life Insurance Company Pour renseignements concernant l'Assurance-vie, consultez P. O. THERIAULT 108, AVE HOTEL-DE-VILLE, HULL Tél. Queen 7470 1-5-17-6

Dr Ernest Couture Angle St-Jacques et Wright HULL TEL. QUEEN 4224 3-5-17-3

E. Mirault & Fils Buvez les liqueurs MIR-O-PURE Au détail par toute la ville. 75c la caisse de 2 douzaines. Caisse de 60, 5c la bouteille, ou 75c la caisse, partout. Eau MIR-O-PURE, 5 gal, \$5. 317, RUE RIDEAU 15-5-17-5

Pharmacie Nationale Nouveau prop.: Dr A. J. Aubin Augmentation considérable du stock Administration générale reorganisée Une œuvre est sollicitée RUES YORK ET DALHOUSIE Tél. Rideau 1092 15-4-17-3

J. B. Arial Ferblantier, Plombier, Couvreur Installation d'appareils de chauffage 160, rue Water, Ottawa Tél. Rideau 1216 25-9-16-12

R. Jacques PEINTRE-DECORATEUR Informez-vous de nos prix avant de placer vos commandes ailleurs 93, Maisonneuve, Hull. Tél. Q. 2755 1-3-17-3

C. Pothier & Fils COURTIERS EN IMMEUBLES ET ASSURANCES ARGENT A PRETER Tél. R. 858 559, RUE SUSSEX 8-3-17-3

CARTES PROFESSIONNELLES Aug. Lemieux, C.R. Avocat pour Ontario et Québec EDIFICE "BLACKBURN" 45, rue Rideau, Angle des rues Rideau et Sussex, Ottawa, Ont. Tél. Rideau 2717 1-11-16-19

Belcourt, Ritchie, Chevrier & Leduc Avocats, Procureurs et Notaires pour Ontario Belcourt, Chevrier & Leduc Avocats pour Québec ARGENT A PRETER Edifice Banque Nationale, Ottawa, Ont. Tél. Queen 503-504 1-11-16-19

Séguin & Sauvé Successeurs de Vincent et Séguin AVOCATS ET NOTAIRES ARGENT A PRETER Etude: 18 RUE RIDEAU, Edifice de La Banque Nationale. Tél. Q. 1188 1-11-16-12

Alfred E. Lussier Avocat, Notaire Public Commissaire pour l'Ontario et Québec ARGENT A PRETER Edifice Matthews, 91, rue Rideau Angle de la rue Mosgrove, Ottawa. Tél. Rideau 756 13-4-17-4

Labelle & Guertin J. P. Labelle, B.A. Waldo Guertin AVOCATS ET NOTAIRES Edifice Plaza 45 rue Rideau Téléphone Rideau 2404 Bureau à Alexandria tous les samedis et à Casselman tous les lundis. 19-3-17-12

Dr H. Chevrier 163 AVENUE DALY Spécialité: Chirurgie Abdominale Heures de bureau: 2 à 4 p.m. Tél. Rideau 796 1-11-16-2

Dr Gaston Morin Des Hôpitaux de Paris, Londres, Vienne et New-York Spécialités: Yeux, Oreilles, Nez, Gorge Consultations: A Ottawa, 1 à 5 p.m., tous les jours. 7 à 8 p.m., mardi, jeudi et samedi. A Hull, 8 à 9 p.m., lundi, mercredi et vendredi. 108, RUE RIDEAU, OTTAWA Tél. Rideau 849 1-5-17-3

Dr J. Lorenzo Lamy Médecin-Chirurgien Heures de consultation: 2 à 4 p.m. et 7 à 9 p.m. 169 RUE ST-PATRICE. Tél. R. 3666 1-6-17-3m



Faute de pouvoir prévoir, précautionnez-vous!

PERSONNE, même des mieux informés dans le monde officiel ou des affaires, ne se hazarde à prévoir l'état des choses après la guerre. Tout en espérant le mieux, le sage se prépare maintenant à tout!

Comment s'y prend-il?

En réglant ses dépenses selon ses moyens réels plutôt que sur sa fortune—en ménageant le surplus—et en plaçant toutes ses disponibilités dans les Emprunts Canadiens de Guerre, lesquels concourent tant à maintenir la prospérité de l'heure actuelle.

Les épargnes réalisées et prêtées au Canada par les Canadiens constituent une double sauvegarde pour l'avenir. Les prêteurs bénéficient directement de la sûreté du placement et de l'élevation de l'intérêt—comme indirectement aussi, de ce que cet intérêt, retenu et payable dans le pays même, doit contribuer à faire bien marcher les affaires après la guerre.

Les Certificats d'Epargne de Guerre du Canada sont émis en valeurs de \$25, \$50 et \$100 et sont remboursables dans trois ans. Aux prix de \$21.50, \$43 et \$86 respectivement, ils rapportent plus de 5% d'intérêt. Achetez-les en banque, ou dans les bureaux de Mandat-Postal.

Le Conseil de Service National du Canada, OTTAWA.

PLUS DE MAUX DE TETE SI VOUS EMPLOYEZ L'EAU PURGATIVE

"RIGA"

Elle maintient le canal alimentaire net et sain, chasse la bile, prévient la constipation et assure la santé. MAOLURE & LANGLEY, Limited, Toronto, Distributeurs pour Ontario

LE DEBAT SUR LA CONSCRIPTION SE CONTINUE

Suite de la 1ère page. Tant ainsi il travaille pour le bien du peuple canadien tout entier et pour la cause des Alliés. Cependant il ne croit pas que cette mesure soit tout ce que le gouvernement entend faire pour la guerre. Il espère que bientôt à la présente session même, le premier ministre présentera une mesure demandant la conscription de la richesse concurrentement avec la conscription du sang.

Si le gouvernement n'agissait pas ainsi, dit M. Guthrie, on entendrait bientôt s'élever du sein des classes populaires ce cri: "Pourquoi la richesse est-elle si précieuse, et la chair et le sang si vil?" Depuis le commencement de la guerre il a été proposé à chaque session de lever un impôt sur le revenu et sur la richesse, mais chaque fois le gouvernement a trouvé des raisons ou s'est servi de faux arguments pour remettre plus tard une semblable mesure. Ce qui me fait croire, ajoute M. Guthrie, que derrière le ministre des Finances agit une force mystérieuse qui le pousse à élucider des lois que peut-être dans son intérieur il sait n'être pas basées sur l'équité et la justice. Que l'on donne toute liberté au ministre des Finances et je suis certain qu'il agira en conséquence.

EN FAVEUR DE LA CONSCRIPTION

Beaucoup critiquent sur le système d'enrôlement mis en pratique depuis le commencement de la guerre, dit M. Guthrie, qui attaque maintenant la question de la conscription elle-même, mais peu apportent des suggestions tendant à l'améliorer. Il est vrai que le gouvernement a commis des fautes graves sous ce rapport, mais sachons reconnaître que l'expérience manquait et avouons que si aujourd'hui les Etats-Unis que l'on nous propose comme exemple sont en état de faire mieux, c'est qu'ils profitent de nos propres fautes. On a dit hier que le recrutement avait été une faille, c'est exact, mais il faut reconnaître qu'il a donné de splendides résultats et si aujourd'hui il ne donne plus ceux qu'on serait en droit d'en attendre, c'est que les conditions ont changé, et pour faire face à cette situation nouvelle il faut que le gouvernement prenne une attitude ferme.

M. Guthrie fait une comparaison entre l'état de choses actuel et celui du début de la guerre, alors que l'on considérait comme une folie le projet d'envoi de cent mille hommes. M. Guthrie cite aussi des chiffres concernant le nombre de soldats enrôlés dans les forces expéditionnaires canadiennes. Ce nombre atteint aujourd'hui 406,419.

LA LOI DE LA MILICE

M. Guthrie à la suite du premier ministre, prétend que la Loi de la Milice permet au gouvernement l'envoi de troupes canadiennes pour la défense du Canada hors de ses frontières. Il ajoute que pour lui la seule différence qui existe entre les deux mesures, c'est que la Loi de la Milice est plus draconienne que le bill actuel. D'un autre côté le système de la conscription sélective peut permettre au gouvernement de pourvoir à tous les besoins du pays et il est à présumer qu'un amendement spécial sera fait à la mesure afin de répartir dans les divers champs d'action du Canada la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement des industries vitales à l'agriculture, au transport et au commerce. M. Guthrie déclare que la partie ouest de la province d'Ontario en général, a fait noblement son devoir, mais à son avis un trop grand nombre d'hommes restent encore à leurs emplois dans les banques et les bureaux de manufactures et d'industries diverses et occupent des positions qui des fois mes pourraient facilement remplir. Le seul moyen de les atteindre à l'heure actuelle, c'est par la conscription. M. Guthrie fait ensuite mention d'une lettre circulaire reçue du conseil central des Métiers et du Travail lequel s'oppose directement à toute mesure de conscription. Cette union ouvrière se déclare prête à coopérer avec les Alliés dans la guerre actuelle de la manière suivante: elle offre de fournir à la Grande-Bretagne et aux Alliés tous les approvisionnements et munition dont ils auront besoin; de s'occuper du transport et enfin de lui fournir des soldats en autant que cela ne portera pas atteinte au progrès du pays.

CONTRE LE REFERENDUM

M. Guthrie passe ensuite à la question du referendum et il prétend que la demande du chef de l'Opposition créerait un précédent qui pourrait être invoqué sur toutes les questions importantes ou chaque fois que le gouvernement serait embarrassé et que le gouvernement sentirait le besoin de se disculper devant le peuple. "Je dis, déclare M. Guthrie, qu'à l'heure actuelle, un referendum ne doit pas être pris et encore moins des élections générales. Pour la défense du gouvernement se doit à lui-même de

défendre son honneur, car il est le mandataire du peuple, il est responsable au peuple et c'est à lui et non au peuple de décider de cette question. De plus si un referendum était accordé comment peut-on obtenir le vote des soldats. Tous savent qu'il est absolument impossible de songer à l'heure actuelle à jeter la politique dans les tranchées et cependant cette chose les intéresse plus que tous les autres citoyens du pays. L'armée canadienne représente environ un tiers du vote total donné en 1911 et on ne peut songer à refuser à une section aussi importante le droit d'exprimer son opinion sur cette question importante de la conscription. Et certes les soldats seraient en faveur de cette mesure.

M. Guthrie diffère d'opinion avec sir Wilfrid Laurier sur la question du pouvoir qu'a le parlement actuel de voter la conscription. La prolongation du terme parlementaire ne nous a enlevé aucun de nos droits et privilèges, dit M. Guthrie, et nous avons aujourd'hui tout autant d'autorité pour voter cette mesure que nous en avions l'an dernier.

M. Guthrie voudrait que le gouvernement fixât des maintenant une date pour la mise en vigueur de la loi pour la conscription. Il donne pour raison que l'enrôlement volontaire serait activé d'autant comme la chose s'est vue à la suite de la déclaration du premier ministre. Et M. Guthrie termine en se déclarant favorable à la coalition et à l'extension du terme parlementaire encore cette année, après avoir été l'an dernier le seul membre de l'ouest à s'opposer au même principe. Et en forme de compromis entre le premier ministre et le chef de l'Opposition M. Guthrie propose la mise en vigueur de la Loi de la Milice à laquelle on ajouterait la clause sélective.

L'HON. RODOLPHE LEMIEUX

M. Lemieux prend de suite position avec son chef sir Wilfrid Laurier et se déclare favorable au referendum. Il cite comme exemple cette autre colonie de l'Angleterre, l'Australie, aussi loyale que le Canada, et qui a accordé un referendum sur la même question, tant dans son intérêt que dans celui de l'Empire. Il rappelle la déclaration de M. Asquith, en 1914, au sujet des raisons qu'avait la Grande-Bretagne d'entrer dans la guerre:

1. Pour remplir une obligation internationale; 2. Pour empêcher que les petites nationalités fussent écrasées sous la botte des nations puissantes. Au Canada, il fut entendu dès les premiers jours que tout ce que ferait notre pays pour aider à la victoire sur les Allemands, serait volontaire de sa nature. Je suis à l'aise pour défendre le volontarisme, dit M. Lemieux, car mon fils unique est actuellement sous les drapeaux, et il est parti volontairement. Il y a, dit-il, une grande différence entre l'acte d'un jeune homme obéissant à des sentiments élevés et celui d'un citoyen forcé par une loi de tout quitter pour aller combattre l'ennemi de sa patrie. L'effort du Canada dans cette guerre est vraiment remarquable, mais on ne saurait avoir justice le comparer avec celui de l'Angleterre, de la France, ou même l'effort attendu des Etats-Unis. Prenant comme base l'effort du Canada, les Etats-Unis, avec leur population de 112 millions, devraient lever, pour chaque 80,000 hommes du corps expéditionnaire canadien, 1,120,000 sujets américains, ce qui porterait leur effectif total à cinq fois celui de l'armée canadienne compte actuellement au-delà de 400,000 hommes. L'ancien président Taft, qui soit dit en passant, passe chaque année l'été dans la province de Québec, a déclaré que pour égarer l'effort du Canada, les Etats-Unis devraient lever et envoyer au front une armée de six millions d'hommes. Cette comparaison faite, M. Lemieux en fait une autre tirée des statistiques relatives aux guerres de Napoléon Ier, lequel n'a jamais levé plus de quatre pour cent de la population mâle pour servir sous ses drapeaux, même lorsqu'il employa le système de la conscription, tandis qu'aujourd'hui le Canada a déjà, en outre, levé pour cent de sa population mâle avec le système du volontariat.

L'ACTE DE LA MILICE

M. Lemieux passe ensuite aux modifications que l'on a fait subir à l'Acte de la Milice en 1917. Il dit que trois clauses seulement ont été changées. 1. Le commandement des troupes canadiennes confié à des officiers canadiens; 2. Les mots "pour la défense de celui-ci" furent ajoutés à la section de l'Acte de la Milice permettant au gouverneur-général de lever des troupes et de les envoyer combattre au pays et à l'étranger; 3. Une clause fut ajoutée quant à la réunion des Chambres pour ratifier l'arrêté en-cas nécessaire. La deuxième clause seule nous intéresse aujourd'hui. Dès 1904, l'impression s'était répandue dans une certaine partie de la population que le gouverneur-général pouvait lui-même envoyer les troupes combattre à l'étranger, non-seulement pour la défense du pays mais encore pour celle de l'Empire lui-même. De là sortit le fameux débat dans lequel sir Frederick Borden, alors ministre de la Milice, voulut définir clairement la situation et donner l'interprétation réelle de cette clause. C'est pourquoi il ajouta ces quelques mots: "pour la défense de celui-ci" voulant montrer par là que le gouverneur-général ne pouvait

lever et envoyer des troupes à l'étranger, dans un cas d'urgence, que pour la défense du Canada seulement. En réponse à plusieurs interpellations, sir Frederick Borden déclara péremptoirement que cette clause signifiait que le Canada n'était pas tenu à combattre au dehors pour la défense de l'Empire, et que suivant sa constitution, seule la défense du pays pouvait justifier l'appel sous les drapeaux de la population mâle du Canada.

M. Lemieux déclare qu'il ne veut pas insinuer par là que nous ne pouvons pas le faire, librement, mais il considère son affirmation que rien dans la constitution ne peut obliger les Canadiens à combattre pour l'Empire, si les intérêts du Canada ne sont pas directement en jeu.

LES PROMESSES DU GOUVERNEMENT

"Je suis opposé à la conscription, et je nie à l'honorable Solliciteur-général le droit de demander aux députés de ce côté-ci de la Chambre de s'engager à se prononcer pour ou contre la conscription aux prochaines élections, advenant cette éventualité. Nous de l'opposition, avons proclamé partout que la conscription ne serait pas établie au pays, nous basant sur les déclarations du premier ministre et de ses collègues, qui, du premier au dernier ont engagé l'honneur du gouvernement et ont garanti au peuple, par la voix de leurs journaux et de leurs orateurs, que jamais on ne recourrait au service obligatoire pour continuer l'effort du Canada dans cette grande guerre. Le premier ministre a même chargé ses collègues, lors de la campagne du Service National, de déclarer à Monseigneur l'Archevêque de Montréal qu'il pouvait en toute sûreté engager ses fidèles à signer les cartes envoyées par le gouvernement, car elles n'étaient nullement le préambule d'une mesure de service obligatoire. Dans quelle position Sa Grandeur se trouve-t-elle aujourd'hui après de ses oncles? Qui en est responsable? Bien plus, il y a quelques mois à peine, dans la fameuse élection de Dorchester, est-ce que l'honorable ministre du Revenu n'a promis au candidat d'un gouvernement conservateur et qui s'engageait sur l'honneur à n'adopter aucun système de coercition; ce même journal essayait par tous les moyens à convaincre le peuple que le parti libéral est le parti de la conscription et il invitait les électeurs de Dorchester à préférer "un tiers à deux tu l'auras". Que le gouvernement ait trompé le peuple en Angleterre et en France pour la protection du peuple, et ce qui n'a pas été fait au Canada. Pour ne citer qu'un exemple, il montra que le pain se vendait au consommateur douze sous la livre pendant qu'en France il ne se vendait que quatre sous et en Angleterre, cinq sous. En Angleterre, c'est du pain fait de farine canadienne. Je récite donc, dit M. Lemieux, qu'avant la conscription lui sang qu'il importe, est absolument nécessaire que l'on songe au soulagement des pauvres.

M. Lemieux passe ensuite en revue ce qui a été fait en Angleterre et en France pour la protection du peuple, et ce qui n'a pas été fait au Canada. Pour ne citer qu'un exemple, il montra que le pain se vendait au consommateur douze sous la livre pendant qu'en France il ne se vendait que quatre sous et en Angleterre, cinq sous. En Angleterre, c'est du pain fait de farine canadienne. Je récite donc, dit M. Lemieux, qu'avant la conscription lui sang qu'il importe, est absolument nécessaire que l'on songe au soulagement des pauvres.

M. Lemieux passe ensuite en revue ce qui a été fait en Angleterre et en France pour la protection du peuple, et ce qui n'a pas été fait au Canada. Pour ne citer qu'un exemple, il montra que le pain se vendait au consommateur douze sous la livre pendant qu'en France il ne se vendait que quatre sous et en Angleterre, cinq sous. En Angleterre, c'est du pain fait de farine canadienne. Je récite donc, dit M. Lemieux, qu'avant la conscription lui sang qu'il importe, est absolument nécessaire que l'on songe au soulagement des pauvres.

LA PROVINCE DE QUEBEC

Le gouvernement a plaint du fait que la province de Québec est opposée à toute mesure coercitive; mais qu'il a cette fois un regard quelques années en arrière, qu'il revioie les comptes-rendus d'assemblées de la campagne de 1911 et il constatera que cette opinion ferme et inébranlable d'une grande partie de la population de cette province a été formée par les discours prononcés alors par les orateurs nationaux. Les journaux préchaient la doctrine de non-participation aux guerres de l'Empire et l'opposition à toute tentative d'imposer au pays un système de conscription militaire quelconque. Plusieurs députés qui siègent de l'autre côté de la chambre faisaient partie de ce groupe et M. le ministre des Contributions Indirectes a proclamé partout à qui voulait l'entendre que nous ne devions rien à l'Angleterre et que, pour rien au monde, le Canada ne se laisserait imposer le service obligatoire. Il était un précurseur des plus acharnés des fameuses résolutions de St-Eustache et M. le député de Ste-Jovite celui qui finança, au nom de son parti conservateur, la phalange nationaliste. La moitié du Québec s'est rangée du côté de ces nouveaux sauveurs du peuple, qui depuis ont montré qu'ils se faisaient fi de leurs promesses passées, et l'autre moitié est restée fidèle au parti libéral.

LA CONSCRIPTION ET QUEBEC

M. Lemieux aborde ensuite la question de la province de Québec et de son attitude sur la conscription. Il dit que la province est une minorité et que comme toutes les minorités dans le monde entier elle est jalouse de ses droits constitutionnels. Et le droit de se prononcer sur une loi demandant le sang de ses enfants est de ces droits que Québec demande un referendum et je suis convaincu que le peuple de Québec se rendra à la volonté de la majorité.

LA CONSCRIPTION ET QUEBEC

Cependant Québec n'est pas seul à s'opposer à la conscription. Soyons francs. Vous savez tous que les premières prestations contre tout service militaire obligatoire sont venues l'abord de Winnipeg, ensuite de Calgary, de Hamilton, de Toronto, d'Ottawa. M. Guthrie a cité cet après-midi les paroles si dures de la Fédération du Travail de la Colombie Britannique. Jamais dans toutes leurs assemblées contre la conscription, les canadiens-français ne sont allés aussi loin. La race canadienne-française à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir est une race loyale, respectueuse des lois, qui se soumettra au verdict de la majorité penant que le peuple de la Colombie Britannique, un peuple de sang anglais, dit: "Nous résisterons à la conscription avec toutes les forces qui sont en notre pouvoir".

LA PRESSE ANGLAISE ET QUEBEC

M. Lemieux aborde ensuite la question délicate des accusations de la presse anglaise d'Ottawa, de l'Ontario, et en général de tout le Canada anglais. Il montre avec quel principe ces journaux ont fait la comparaison des chiffres fournis à la Chambre par le département de la Milice. Suite à la 2ème page

C'est une belle doctrine, celle qui demande à tous les citoyens de servir le pays, de lui réserver une égale protection, d'une même manière. Il faudrait donc que les riches soient appelés à servir ici comme les pauvres. Le projet actuel enlève aux sujets britanniques leur privilège le plus précieux: leur liberté, pendant qu'il ignore toutes les obligations de la richesse et la place dans une classe privilégiée.

Je ne crains pas de dire que le gouvernement a permis, par la guerre, à l'occasion de la guerre, à cause de la guerre, la formation au Canada d'une "aristocratie financière", "d'une aristocratie". Cette aristocratie a été établie par le très habile ministre des Finances, sir Thomas White. C'est un homme très habile pour taxer le pauvre, mais très inhabile pour taxer le riche. Au commencement de la guerre, il a taté le pouls du marché financier des Etats-Unis, ce pays avec lequel il craignait tant la réciprocité; il l'a trouvé très difficile. Alors il s'est tourné du côté des Canadiens et il leur a demandé de prêter leur argent au gouvernement.

LES RICHES SONT INTERESSES

C'est alors que nous avons vu tous nos riches, nos millionnaires, acheter les obligations du gouvernement canadien. Etait-ce par pur patriotisme que ces messieurs ont agi de la sorte? Non, c'était parce que ces obligations étaient exemptes de toute taxe. Si les pauvres sont obligés de payer l'impôt du sang, les riches devraient au moins payer l'impôt de l'argent. Certains peut-être diront que je parle en démagogue. Je vois à bas mon honorable ami de St-Antoine (sir Herbert Ames) indiquer par des signes non équivoques que je suis un démagogue. Eh bien! monsieur, je vais vous donner la réponse que vous cherchez. Cette réponse ne vient pas de moi, je la prends dans un journal de Toronto, c'est un article écrit par un tory... un tory qui a du cœur, Monsieur Lemieux lit alors un article du "Financial Post", dans lequel l'auteur s'élève fortement contre la pratique des millionnaires de convertir leurs millions en obligations d'Etat et de tout les revenus et de tout leur argent à envoyer des soldats au front.

Une voix railleuse de la gauche dit encore: "Plus de soldats, cela signifie plus de chaussures". Il se fit alors une grande rumeur des deux côtés de la Chambre et le président de crier: "Order, order".

M. Lemieux passe ensuite en revue ce qui a été fait en Angleterre et en France pour la protection du peuple, et ce qui n'a pas été fait au Canada. Pour ne citer qu'un exemple, il montra que le pain se vendait au consommateur douze sous la livre pendant qu'en France il ne se vendait que quatre sous et en Angleterre, cinq sous. En Angleterre, c'est du pain fait de farine canadienne. Je récite donc, dit M. Lemieux, qu'avant la conscription lui sang qu'il importe, est absolument nécessaire que l'on songe au soulagement des pauvres.

LE MANQUE DE MAIN-D'OEUVRE

Le Canada a besoin de bras pour l'agriculture. Je ne citerai que le témoignage de M. Hearst, premier ministre d'Ontario, disant qu'en Ontario il n'y a pas un seul homme pour chaque cent acres de terre arable. Il faut que le gouvernement s'occupe du peuple canadien.

Dans le Rayon des Etoffes lavables Jeudi

LAWNS BLANCS Valant 20, 25 et 30 sous la verge. Coupons, à peu près 300 coupons de 1 verge à 20 verges chacun. Nous attirons votre attention sur ce fait, il est toujours plus avantageux d'acheter de bonne heure, à 8.30, vu que les meilleurs morceaux seront choisis les premiers. Jeudi, nous les vendons chacun la verge, 15c.

Dans le Rayon des Papiers tentures

Papiers tentures ravés, valant jusqu'à 40c le rouleau, en vente à 25c. Quelques papiers tentures de 12 1/2c et 15c le rouleau. P.S.—Nous vendrons le reste de nos moules d'émail blanc le pied, tant que nous en aurons. Sous-Sol

Chaussures blanches pour Hommes

Bottines de caucavas blanc, Blucher ou Oxford. Semelles et talons de cuir. Grandeur, 5 à 10. Notre prix spécial, la paire \$2.49 Troisième Etage

LE FOYER DU VICTROLA JOHN RAPER PIANO Co. 179 Rue Sparks Téléphone Q. 1322 et Q. 943 Notre assortiment de Victrolas et Disques Victor est le plus grand et le plus complet de l'Est de l'Ontario.

ABONNEZ-VOUS AU "DROIT"

REA Jeudi dans le Rayon des Articles de Cou ECHANTILLONS . . 59c Valant jusqu'à \$1.50 Pensez au choix que vous aurez. Tous ces articles sont des échantillons et ils sont tous très jolis et conviennent très bien. Vous trouverez des collets de crêpe Georgette, crêpe de Chine, de satin, d'organdie, de voile et de piqué. Comme vous voyez, les prix sont considérablement plus bas que d'habitude. Choisissez-en quelques-uns et économisez beaucoup d'argent. Tous à 59c. Etage Principal

Dans le Rayon des Etoffes lavables Jeudi LAWNS BLANCS Valant 20, 25 et 30 sous la verge. Coupons, à peu près 300 coupons de 1 verge à 20 verges chacun. Nous attirons votre attention sur ce fait, il est toujours plus avantageux d'acheter de bonne heure, à 8.30, vu que les meilleurs morceaux seront choisis les premiers. Jeudi, nous les vendons chacun la verge, 15c. Troisième Etage

Damas irlandais de haute qualité Serviettes de Table et Nappes tout s'écoulera A Moitié Prix Ces serviettes et ces nappes sont faites des plus belles toiles damas irlandaises seulement. La raison pour laquelle nous les vendons à ce bas prix, est qu'il y en a qui sont un peu sales et les serviettes ne conviennent pas avec les nappes. Quelques nappes ont des points de fantaisie dans le bord (hemstitched). Jeudi—Moitié Prix Etage Principal Costumes Tailleurs à \$18.75 Valant régulièrement jusqu'à \$30.00 Un assortiment spécial de costumes tailleurs en drap, tous les plus beaux et les plus convenables. Ils sont faits de gabardine, serges et d'autres étoffes. Nous n'en avons qu'un ou deux semblables de chaque sorte, c'est pour cela que le prix est si bas. Troisième Etage

Dans le Rayon des Papiers tentures Papiers tentures ravés, valant jusqu'à 40c le rouleau, en vente à 25c. Quelques papiers tentures de 12 1/2c et 15c le rouleau. P.S.—Nous vendrons le reste de nos moules d'émail blanc le pied, tant que nous en aurons. Sous-Sol Chaussures blanches pour Hommes Bottines de caucavas blanc, Blucher ou Oxford. Semelles et talons de cuir. Grandeur, 5 à 10. Notre prix spécial, la paire \$2.49 Troisième Etage

Sirope du Dr Fred. Demers POUR LES ENFANTS Employez-le toujours, car il est bien supérieur à tous les autres sirops pour toux, rhume, dentition, contre coliques, et pour tous les besoins des bébés et enfants. En vente partout. DÉPOT: 309 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

NOUVELLES DE HULL

APRES LA PROHIBITION

Après l'adoption du règlement de prohibition par une grosse majorité, à Hull, certaines gens ont prétendu qu'il y avait fraude et accusèrent son honneur le maire Archambault d'avoir profité de sa position d'officier rapporteur pour manipuler les bulletins de manière à connaître le résultat de l'élection avant la fermeture du scrutin. On prit des procédures légales.

Nous publions le document suivant sans commentaire.

CANADA

Province de Québec, District d'Ottawa, No 4540.

COUR SUPERIEURE

Wilfrid Monette & Al Demandeur

vs—
La Corporation de la Cité de Hull Défenderesse.

Je, Joseph Barnabé, hôtelier de la cité de Hull, demandeur en cette cause, déclare par les présentes me désister de l'action intentée avec plusieurs autres demandeurs, contre la cité de Hull; le tout avec frais jusqu'à date.

Hull, ce 14 juin 1917.

Joseph Barnabé.

Je, Joseph Barnabé, hôtelier de la cité de Hull, dûment assermenté déclare et dis:—

1o—Que je suis un des Demandeurs dans la cause Monette et al contre la cité de Hull, et ayant pour objet d'annuler le règlement de Prohibition voté par les électeurs du 20 avril 1917 au 3 mai 1917.

2o—Je déclare que quand les instructions ont été données aux avocats, les faits contenus dans les articles 22 et 23 de la Déclaration n'y étaient pas mentionnés; lesquels dits faits tendent à faire croire que le Docteur J. U. Archambault, maire de la cité de Hull, et officier-rapporteur lors de la dite élection, avait manipulé les bulletins de manière à connaître le résultat de l'élection avant la fermeture du scrutin; et qu'il avait changé ou tenté de changer les bulletins de façon à faciliter l'adoption du Règlement de Prohibition.

3o—Que je n'ai jamais cru, ni dit, ni autorisé qui que ce soit, à dire pour moi et en mon nom en ma qualité de Demandeur, que le dit Dr J. U. Archambault, avait manipulé les bulletins de façon quelconque.

4o—Et je déclare les faits allégués aux Articles 22 et 23 de la déclaration faux, injustes et injustifiables; que je n'ai pris connaissance de la dite déclaration que le 23 mai 1917, et je refuse de participer à cette cause avec les autres demandeurs.

5o—Je déclare en outre que les faits allégués ont été insérés dans l'action en dehors de ma connaissance et contre mon consentement, et que je n'aurais jamais consenti et que je ne consens pas à ratifier les articles 22 et 23 de la dite déclaration.

Et je ne dis plus rien.

(Signé) J. Barnabé.

Assermenté devant moi, à Hull ce 14 juin 1917.

F. Albert Labelle N.P.

Certifié vraie copie.

ETUDIANTS A L'UNIVERSITE

Plusieurs étudiants de Hull ont eu des succès à l'Université d'Ottawa. Nous leur offrons nos félicitations.

Voici les noms, avec les degrés obtenus:

Ephrem Perras, B. Ph.; François, A. Binet, médaille d'argent.

Louis Liebel, Lucien Labelle, Romulus Beatiarant.

Ont passé avec succès l'immatriculation: MM. Oscar Bélanger, Léon Coupre, Hermas Deslauriers, Archibald Grace.

Parmi les demoiselles du couvent de la rue Gloucester, nous relevons le nom de mademoiselle Jacqueline Goyette.

Parmi les élèves du cours commercial, nous trouvons les noms de MM. Aurèle Champagne et Léon Leblanc.

FETE ST-JEAN BAPTISTE

Toutes les personnes qui veulent assister à une belle soirée au Russell dimanche le 24 juin sont priées de ne pas retarder à se procurer des billets.

Ce sera un des plus beaux concerts qui aient encore été donnés à Ottawa. Rien n'a été épargné pour en faire un succès complet. M. Athanase David, adressera la parole.

La musique, le chant, les drames, tout a été choisi pour faire le plus beau programme que nous ayons encore entendu à Ottawa ou à Hull.

Ne retardez pas. Le nombre des billets est limité, à cause de la réunion des deux villes pour la circonstance.

COLLATION DES DIPLOMES A L'EGOLE NORMALE

La collation des diplômes a eu lieu hier. Nous donnons les succès obtenus avec les distinctions par ordre de mérite. Avant de partir pour les vacances, Monsieur l'ab-

bé Combeil, directeur de l'institution, a adressé une belle allocution aux élèves.

Le programme de la fête.

Distribution des prix et collation des diplômés aux élèves de l'école Normale St-Joseph de Hull présidée par Mgr R. O. Routhier, protonotaire Apostolique et Vicaire Général, Ottawa.

Ecole Modèle

Ouverture: Les trois jours de C. Colomb, "Mgr Doublet".

Grand Choeur par les Normanniennes.

Les Pas Grands: Sarynète par les petits.

Prix: Elèves de 1ère année.

Au clair de la lune: Chant.

Prix: Elèves de 2e année.

Canadiens-Français: Choeur.

Prix: Elèves des années 3, 4, 5 et 6ème.

Ecole Normale.

La Fille de Jephthé I

Exercice Callisthénique.

La Fille de Jephthé II

Les prix.

Allocation, par M. le Principal

Collation des Diplômes

Les Adieux, Choeur Final.

Brevets académiques

Mlle Alice May, brevet acadé-

que français, avec grande distinction, brevet modèle anglais, avec distinction.

Mlle Thérèse Bessette, brevet académique français, avec grande distinction, brevet modèle anglais, avec distinction.

Mlle Alice Charette, brevet académique français et anglais, avec distinction.

Mlle Jeanne David, brevet académique français, avec distinction, brevet élémentaire anglais, avec distinction.

Mlle Laura Normand, brevet académique français et anglais, avec distinction.

Mlle Béatrice Larose, brevet académique français avec distinction, brevet modèle anglais, avec distinction.

Mlle Germaine Thibault, brevet académique français, avec distinction, brevet modèle anglais, avec distinction.

Mlle Rhéa Grenon, brevet académique français, avec distinction, brevet élémentaire anglais, avec distinction.

Brevets Modèles

Mlles Solanges Danis, brevet modèle français et anglais, avec grande distinction.

Antoinette, Ducharme, brevet modèle français avec distinction, et élémentaire anglais, avec distinction.

Valentine Mongeon, brevet modèle anglais et français, avec distinction.

Irène Laramee, brevet modèle français avec distinction.

Hilda Hayes, brevet modèle français et anglais avec distinction.

Anita Ducharme, brevet modèle français avec distinction et élémentaire anglais avec distinction.

Bella Guénette, brevet modèle français avec distinction et élémentaire anglais avec distinction.

Cécile Galand, brevet modèle français avec distinction.

Desneiges Viau, brevet modèle français avec distinction et élémentaire anglais avec distinction.

Corinne Gauthier, brevet modèle français avec distinction et modèle anglais avec satisfaction.

Reine Lefebvre, brevet modèle français avec distinction et modèle anglais avec satisfaction.

Simone Séguin, brevet modèle français et anglais avec distinction.

Brevets élémentaires

Mesdemoiselles Marguerite Lebel, française avec grande distinction.

Catherine Maurice, français et anglais avec distinction.

Blanche Lafleur, français et anglais avec distinction.

Rhéal Ardouin, français avec distinction.

Juliette Rochon, français avec distinction.

Gracia Fournier, français avec distinction.

Gertrude Bernier, français avec distinction.

Dorila Carrière, français avec distinction et anglais avec satisfaction.

Alice Coursolle, français avec distinction et anglais avec satisfaction.

Germaine Bélanger, français avec distinction, anglais avec satisfaction.

Sophie Frappier, français et anglais avec distinction.

Eugénie Mougeot, français avec distinction, anglais avec distinction.

Anna Bélisle, français avec distinction.

Certificats élémentaires permet-

tant une promotion au Cours Modèle:

Germaine Paiement, français avec grande distinction.

Rose-Alba Séguin, français avec distinction, anglais avec distinction.

Oliva Leroux, français avec distinction.

Amélie Roy, français avec distinction, anglais avec satisfaction.

Bernadette Boivin, français avec distinction.

Aldéa Laflamme, français avec distinction.

Berthe Dupont, français avec distinction.

Les Honneurs

Prix de succès décernés aux élèves qui ont obtenu le plus haut nombre de points dans le concours final des diplômés.

Cours académique

Médaille du Prince de Galles, Mlle Alice May.

Cours Modèle

Médaille d'or de l'honorable C. F. Delage, surintendant de l'Instruction Publique, Mlle Solanges Danis.

Cours Élémentaire

Médaille d'or de Son Honneur, le maire de Hull, Docteur J. U.

Archambault.

Prix d'Instruction religieuse

Médaille d'or de Mgr Gauthier, Archevêque d'Ottawa, Mlle Rhéa Grenon, cours académique.

Chapelet monté en or de Mgr Routhier, Vicaire Général, Mlle Anita Ducharme, cours modèle.

Médaille du S. C. en or, de Mgr Gauthier, Mlle Amélie Roy, cours élémentaire.

Premier prix de pédagogie, médaille d'or de M. A. Bouvrette, professeur à l'école Normale, Mlle Thérèse Bessette.

A VENDRE—Un bon escalier, bien fini et en bonnes conditions. Evalué à \$30, vendra pour \$8.00 seulement, afin de l'enlever d'où il est, 139 Maisonneuve, Hull.

AVIS

Arrosage des Gazon

Les boyaux sur la rue, le jardin, pour laver les vitrines ou pour tout autre usage, ne devront pas être mis en usage entre les heures a.m. que 5 hres a.m. et 8 hres a.m., et 5 hres p.m. et 9 hres p.m. Les personnes violant cette loi seront poursuivies.

Par ordre,

A. F. MACCALLUM,

Commissaire des Travaux,

20 juin, 1917.

A ceux qui veulent choisir Voila pour Jeudi Chez FREIMAN



Robes Exclusives pour Dames

Un bel assortiment de robes exclusives de crêpe Georgette, crêpe de Chine et de soie taffetas. Elles sont dans les couleurs suivantes: blanc, chair, gris, taupe, rose, bourgogne, violet, bleu-marin, vert, copenhagen, bleu-Alice, jaune-serin et noir. Plusieurs sont brodées et ont de beaux dessins fleuris. Soyez certaines de venir les voir. Valeur spéciale . . . \$25.00

Robes d'Été pour Dames

Robes d'été pour dames, beaux genres de New-York. Elles sont faites de khaki kool, voile, piqué et de toile. Elles ont un beau collet; poignets et poches de fantaisie, avec garnitures de boutons. Tous les genres et les couleurs les plus nouveaux. Nous avons un très grand assortiment. Spécial . . . \$7.95

Robes de Maison pour Dames

Convénables pour la matin, à la campagne ou pour aller au marché. Elles ont un collet et poignets rabattus et ceinture. Le tissu est de percaline, tout noir, avec piétons, rayé ou avec dessins fleuris. Toutes les grandeurs jusqu'à 44, et les grandes grandeurs de 37 à 47. Votre choix, jeudi . . . 99c



Robes Lavables pour Enfants

Un assortiment de choix de robes lavables, pour enfants. Tissus guingau, Jean et percaline. Genres middies avec une belle petite jupe plissée. D'autres ont un corsage dans le genre manteau avec ceinture de cuir verni. Le collet, les poignets et les pointes sont garnies de tissus unis de couleurs différentes. Couleurs: blanc, ciel, copenhagen et un grand assortiment de rayés et de tissus à carreaux. Grandeurs, 6 à 14 ans. Prix spécial \$1.39

Manteaux en Corduroy pour Dames et Demoiselles

Beaux manteaux de corduroy, genres middies avec grande ceinture, pour dames. Le collet, les poignets et les poches sont garnis de couleurs différentes. Blancs seulement. Valeur spéciale . . . \$3.49

Jupons de Soie Taffetas pour Dames

La femme énergique a invariablement un bon jugement de valeurs car elle connaît le tissu et elle le sait quand un vêtement est bien fait. Il n'y a pas de doute qu'elle appréciera un ou deux de ces beaux jupons. Couleurs: rouge, foncé et pâle, et doré. Grandeurs, 34 à 40. Valeur régulière de \$4.00. Spécial . . . \$1.99

Jupons Lavables d'Été pour Dames

200 jupes lavables pour l'été, de tissu à dessins fleuris, rayé et uni. Il est certain que vous avez besoin d'une jupe comme celles-ci, car ce sont des jupes pour les grandes chaleurs. Toutes les couleurs les plus nouvelles et toutes les grandeurs. Prix spécial . . . \$1.49



Jupes Lavables pour Dames

Nous avons une magnifique variété de jupes lavables, très larges. Elles sont faites à la dernière mode, de couleurs les plus nouvelles et de toutes les grandeurs jusqu'à 30. Tissu à dessins fleuris. Ainsi que de belles jupes de corduroy blanc. Spécial \$2.95

Kimonos de Crêpe Japonais pour Dames

Voilà enfin, le kimono que vous cherchez depuis si longtemps. Ils sont faits de crêpe japonais de couleurs unies, bien faits et bien ajustés. Quelques-uns sont brodés et d'autres sont fleuris. Couleurs: rose, bleu, copenhagen, mauve, rose. Toutes les grandeurs. Rég. \$2.50, pour \$1.49

Belles Blouses

Blouses de voile et de soie lavable, genre tailleur avec collet de crêpe et genre épaulette, bordure large et brodée de points de fantaisie, manches longues, avec poignets retournés ou en pointe. Les blouses de voile sont dans plusieurs genres de fantaisie. Les blouses de soie sont rayées telles que blanc et lavande, chair, noir, Nil ou gris. Grandeurs, 36 à 44. Spécial . . . \$1.69



Robes de nuit pour Dames

Faites de bon coton blanc et de crêpe, genre avec et sans ouverture. Les empiècements ont des garnitures d'insertions de broderie et de points de fantaisie. Manches longues ou kimonos finies 99c d'une dentelle. Spécial, jeudi . . . 99c

Jupons pour Dames

Jupons faits de bon coton, large volant de broderie. Longueurs assorties. 59c Bonne valeur pour jeudi . . . 59c

Camisoles pour Dames

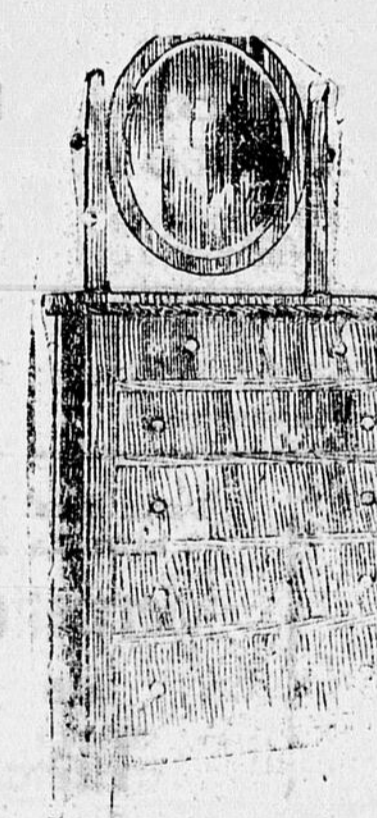
Faites de coton par côtes très fines, ou avec passe ruban, avec manches courtes ou sans manches. Grandeurs régulières. Bonne valeur jeudi . . . 15c

Bas de Soie pour Dames

Haut en lisse, jambes bien façonnées, semelles doubles et sans couture. Couleurs: taupe, champagne, gris, rose, ciel, perle, sable, noir et blanc. Grandeurs, 8 1/2 à 10. Bonne valeur pour jeudi . . . 49c

Ameublement de Fumoir

Constant de boulean, fini noyer satin, genre Guillaume et Marie. Cet ameublement comprend un fauteuil, une table, une chaise à bras, une herceuse à bras, large siège, bras larges, dossiers en panneaux, couverture de cuir impérial. Prix régulier \$37.50, pour \$26.95



Ameublement de Chambre à Coucher

Comprenant un bureau, un chiffonnier, une table de toilette. Genre Adam, fini noyer satin. Prix régulier \$65.00. Spécial \$44.19

Chiffonnier

Chiffonnier fait d'orme canadien et fini satin. Le dessus mesure 32 x 19 pouces, il a 5 grands tiroirs avec poignées de bois, miroir anglais bisauté mesurant 16 x 20 pouces et monté sur de jolis supports. Rég. \$15.00. Prix spécial . . . \$10.49

Table de Toilette

Table de toilette, construite d'orme canadien et fini noyer satin pour convenir avec l'ameublement. Elle a un tiroir avec poignées de bois, miroir anglais bisauté mesurant 16 x 20 pouces et monté sur de jolis supports. Rég. \$15.00. Prix spécial . . . \$10.49

Bureau

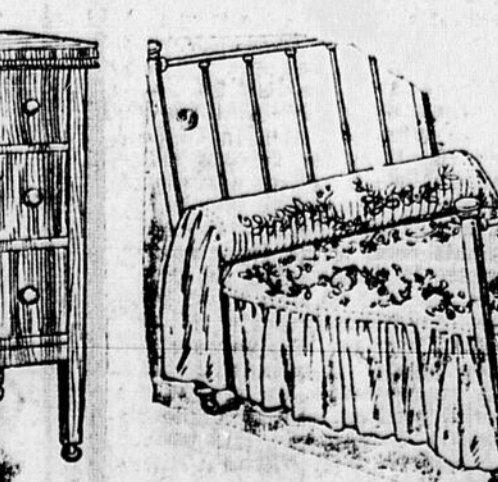
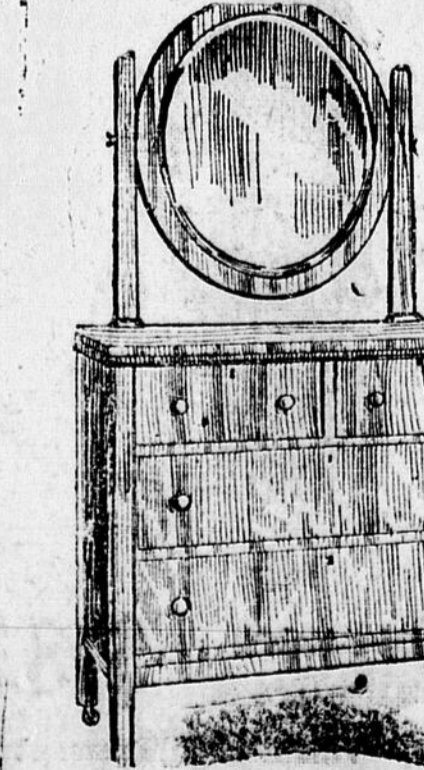
Lit double, 56 pouces de hauteur, 34 pouces au pied, fini satin, 2 gros poteaux et 5 petits, rail de 1/2 pouce à la tête. Régulier \$16, pour \$17.95

Lit de Cuivre

Construit d'orme canadien, fini noyer satin. Le dessus mesure 40 x 20 pouces, il a trois tiroirs avec poignées de bois, miroir anglais bisauté mesurant 16 x 20 pouces, monté sur de jolis supports. Rég. \$15, pour \$10.98

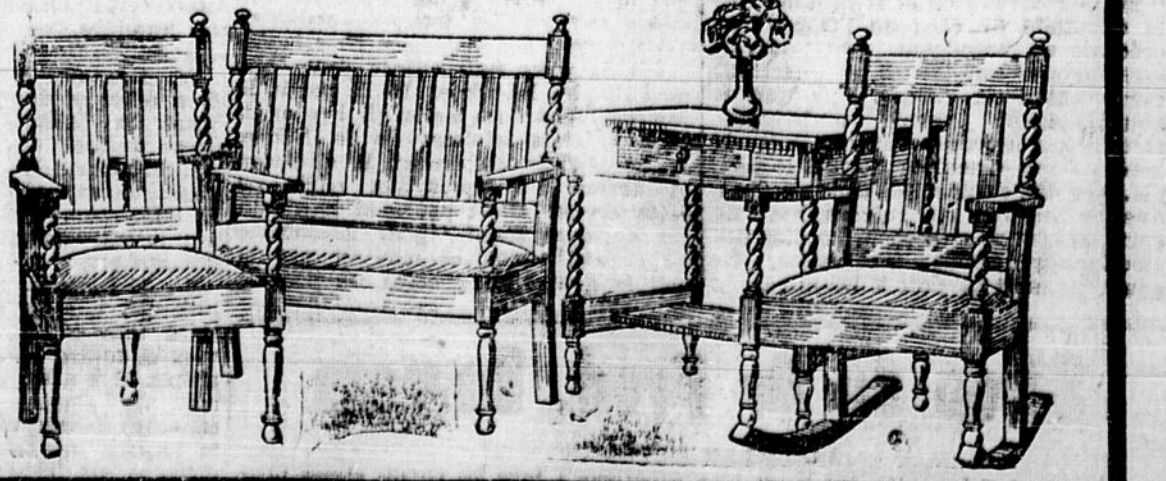
Sommiers

Construction d'acier, fils métalliques doubles, et gros supports. Prix régulier \$3.69 \$5.50. Spécial . . . \$3.69



Matelas

Matelas de laine, bien faits, bien bourrés. Bordure de 4 pouces, couverts de bon tissu. Régulier \$7.50, pour \$5.49



LE DEBAT SUR LA CONS-
CRPTION SE CONTINUE

Suite de la 3eme page

Il dit qu'il est convaincu que les Cana-
diens-français ont plus d'hommes
au front que les chiffres ne le mon-
treraient. Il assure qu'il y a actuellement
sous les armes de 20,000 à 22,000
Canadiens-français.

Et ensuite, dit-il, croyez-vous qu'il
était possible de voir la province de
Québec être soulevée par une vague
d'enthousiasme avec les moyens dont
on s'est servi à son égard? L' "Orange
Sentinel" a publié une accusation
ridiculement monstrueuse, disant
que les soldats étaient lapidés quand
ils traversaient la province de Qué-
bec. A la demande du chef de l'op-
position, une enquête a été faite et le
rapport déposé à la Chambre il y a
quelques jours. Je mets au défi
"l'Orange Sentinel" et tous les jour-
naux qui ont colporté l'accusation
à un bout à l'autre du pays, de donner
autant d'importance au rapport de la
Commission d'Enquête qu'ils en ont
donné à l'accusation.

Si l'on veut que les Canadiens-
français fassent comme les autres,
qu'on nous respecte, qu'on respecte
non seulement nos qualités mais en-
core nos préjugés et nos faiblesses
comme nous les respectons dans la
race anglaise qui en a sa part. Qu'on
nous montre de la confiance comme
les Anglais ont témoigné de la confi-
ance aux Boers, aux Gallois, aux
Ecosseis, comme ils sont sur le point
d'en témoigner à l'Irlande.

M. Lemieux cite ensuite un article
du "Montreal Star" de samedi der-
nier, disant que l'enrôlement s'est
fait au Canada d'après le degré d'at-
tachement à l'Angleterre. Les An-
glois récemment émigrés au Canada
ont fait plus que les Anglais nés au
pays, et ceux-ci ont fait plus que les
Canadiens-français.

MAUVAISE CONDUITE DU RECRU-
TEMENT

D'ailleurs on n'a pas fait un seul
effort intelligent pour promouvoir le
recrutement dans Québec. Il y a eu
des officiers canadiens-français com-
pétents et populaires qui auraient pu
faire beaucoup pour le recrutement.
Le général Lessard était tout désigné
pour ce travail. Il n'a été nommé
que le 27 mars 1917. Pourquoi ce
délai? pour de mesquines querelles
avec Sir Sam Hughes dansant de la
guerre des Boers. Il y avait le co-
lonel Pelletier, fils de l'ex-lieutenant-
gouverneur de la province de Qué-
bec. On l'a mis à sa retraite. Il y
avait le colonel Roy, chef du district
militaire à Montréal. On l'a envoyé
à la Colombie-Britannique et rempla-
cé par un Anglais ne sachant pas un
mot de français.

"Dites-moi messieurs, quels auraient
été les résultats si dans la ville de
Toronto, on avait mis comme chef
recruteur le supérieur des Jésuites?
La réponse est évidente et pourtant
qu'est-ce que Montréal? Montréal
est le troisième centre français
du monde entier, venant après Paris
et Lyon. Aussi catholiques que fran-
çais, il a pourtant pour chef recruteur
un ministre protestant anglais. C'est
un orateur puissant... pour ceux qui
le comprennent. Mais peut-il avoir de
l'influence sur les Canadiens-français
catholiques?"

M. Lemieux rapporte ensuite l'his-
toire du lieutenant Albert Martel,
transféré du 230ème au Kingston
Highlanders. Il a recruté 101 Cana-
diens-français sur un effectif total
de 790. Ces Canadiens-français ne
parlaient pas l'anglais, et s'étaient
enrôlés sous la condition "expresse"
que le lieutenant Martel les accom-
pagnerait au feu. Le régiment est
parti et M. Martel est resté à Ottawa.
Les raisons que je n'admets pas, je
les donnerai à M. Nickle, de King-
ston.

M. Lemieux termine en disant que
la conscription est la question la plus
vitale qui ait jamais été présentée au
Canada. C'est une rupture avec toutes
les traditions du pays, c'est l'affir-
mation de la liberté du peuple et l'on
veut faire cela avec un Parlement
moribond dont vingt sièges sont vacants,
et qui est sur le point d'une dissolu-
tion. Le peuple demandant le referen-
dum et nous avons une foule d'exem-
ples prouvant que le referendum est
nécessaire. Il cite les paroles très
fortes de Balfour, de Dicey, et de
Lecky. De plus, il montre que l'on
en a appelé au peuple sur la politi-
que navale; si c'était nécessaire pour
cela, ça le devient plus pour la cons-
cription. De plus si la question est
décidée par la voix du peuple je suis
certain que Québec comme toutes les
autres parties du pays saura faire son
devoir.

M. Crothers demande l'ajourne-
ment.

AU SENAT

19 juin 1917.

Le Sénat passe en comité les bills
confirmant la convention de finance

conclue entre le gouvernement Impé-
rial et le Pacifique Canadien; le bill
concernant les caisses de petite éco-
nomie dites Penny Banks; le bill mo-
difiant la loi taxant les profits d'affai-
res pour la guerre.

Sur le bill modifiant la Loi des
Juges, le Sénateur Ross, de la Nou-
velle-Ecosse, dit qu'il désirait pré-
senter un amendement destiné à ar-
rêter le péculat par les juges. Les
juges du pays, plus que toute classe
devraient être honnêtes. La loi dé-
fend à un juge d'autres affaires que
celles qui lui sont assignées comme
Juge aux termes de sa nomination.
Cependant il connaît deux juges de la
Cour Supérieure qui n'observaient
pas la loi. L'un d'eux a accepté une
rémunération annuelle de \$2,500 en
plus de son traitement de \$5,000 et
l'autre accepte des émoluments com-
me directeur de plusieurs compa-
gnies.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

DISTRIBUTION
DES PRIX

AU PENSIONNAT DU SACRE-
COEUR, RUE RIDEAU

Sous la présidence de Mgr J. O.
Routhier, à dix heures, ce matin, eut
lieu la distribution des prix au pen-
sionnat du Sacré-Coeur, rue Rideau.

Voici le programme:

1. (a) Prix donné par Madame A.
Bélanger, dans la classe des
petites; Mlle Lizette Philion.

1er Cours.
Carte d'honneur: Mlle Ga-
brielle St-Denis.

Mention honorable: Mlle Mi-
cheline Heibronner.

2ème Cours.
Cartes d'honneur: Mlles Car-
men Duguay, Thérèse Bro-
deur.

2ème Cours senior.
Cartes d'honneur: Mlles Ga-
brielle Lachance, Mabel Bo-
wen.

Mention honorable: Mlles Ma-
rie-Jeanne Meilleur, Annette
St-Denis.

3ème Cours.
Carte d'honneur: Mlle Lu-
cienne Morisset.

Mention honorable: Mlles Al-
berte Chénier, Germaine St-
Laurent.

4ème Cours.
Carte d'honneur: Mlle Nellie
Bowen.

Mention honorable: Mlles Ger-
trude Benoit, Lorette Blais.

Cartes d'honneur pour musi-
que: Mlles Reine Hébert,
Marie Paule Lefort, Flossie
Sagarman.

4ème Cours senior.
Mlles Yvonne Trudel, Marie
Paule Lefort.

Prix pour ouvrage mérité par
Mlles Dolores Renaud, Ger-
trude Tremblay, Yvonne Ra-
che, Lorette Blais, gagné par
Mlle Gertrude Tremblay.

Prix pour régularité, mérité
par Mlles Gertrude Tremblay,
Dolores Renaud, Laurette
Blais, Alberta Chénier, Dorothée
Tremblay, Edna Dean,
Yvonne Raiche gagné par
Mlle Yvonne Raiche.

1. (b) Pianos—"Coriolan"—Ouvertu-
re... L. van Beethoven
Violon—Professeur A. Tassé
Pianos—Mlles Judith Legault,
Estelle Aubin, Emma Roy,
Marguerite Lachance, Gertru-
de Tremblay, Katie McNally,
Lucienne Marier, Reine Bé-
nard, Evelyn Reynolds, An-
nonciade Ste-Marie.

Prix de l'instruction religieu-
se, 5ème cours anglais, Mlle
Corinne Lapointe.

Prix d'excellence, offert par
Mme A. Bélanger au 5ème

POURQUOI LES FEMMES
ECRIVENT DES LETTRES

A Lydia E. Pinkham
Medicine Co.

Les femmes en santé demandent sou-
vent "Les lettres que Lydia E. Pinkham
Medicine Co. publient continuellement
sont-elles véritables?" "Sont-elles vé-
ricieuses?" "Pourquoi les femmes
écrivent-elles des lettres semblables?"

Nous ne pouvons que leur répondre
que jamais nous n'avons publié aucune
lettre ou aucun nom imaginaires. Nous
n'avons jamais publié, avec connaissance
de cause, aucune lettre qui n'était pas
véridique, ou aucune lettre sans le con-
sentement volontaire et par écrit de la
femme qui nous l'écrivait.

Le Composé Végétal de Lydia E.
Pinkham a donné la santé et le bonheur
à des milliers de femmes qui traitaient
une existence devenue un fardeau, à cause
des douleurs et des souffrances qu'elles
enduraient, et c'est là la seule raison
pour laquelle ces mêmes femmes écri-
vent à Lydia E. Pinkham Medicine Co.
des lettres remplies de reconnaissance.

Cette préparation a guéri des femmes
qui souffraient de maladies féminines
sous leur caractère le plus atroce—dé-
placements, inflammation, ulcération,
irrégularités, nervosité, faiblesse, ma-
ladies stomacales et morosité.

Une femme qui est en santé et n'a
jamais souffert ne saurait réaliser tout
le bien-être qu'é-
prouvent ces
pauvres femmes
souffrantes, lors-
qu'elles recouvrent
leur santé; et sur-
tout le désir qu'elles
ressentent d'aider
aux autres femmes
qui souffrent com-
me elles l'ont fait.



Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Le Sénateur Ross dit qu'ils admet-
taient la défense de la loi, mais pré-
tendaient qu'il n'y avait rien dans la
loi qui pût les punir. Il pensait
qu'ils pouvaient être punis par une
mise en accusation ou par convic-
tion sommaire. Cependant si le mi-
nistre de la Justice était informé de
ces rares offenses par les juges, il
pourrait s'occuper d'eux. L'amende-
ment qu'il proposait était qu'un dé-
cembre de chaque année chaque juge
devrait faire rapport sous serment
au ministre de la Justice qu'il avait
observé les dispositions de la loi ou
qu'il énoncé les détails de chaque
infraction.

Le Sénateur Beaubien croit que ce
serait humilier les juges que de leur
imposer cette obligation.

Le Sénateur Béique pense qu'un
pareil amendement pourrait être con-
sidéré comme un blâme jeté sur tout
le banc.

Le bill et l'amendement sont rete-
nus pour plus ample informé.

Mlles Yvonne Bradley K. Grace, D.
Battie ont obtenu leur médaille d'or
de graduée.

Mlle Jeanne Sénécal ayant terminé
avec succès les examens du cours
français a obtenu la médaille d'or
des graduées.

Les demoiselles dont les noms sui-
vent ayant passé avec succès les exa-
mens du Cours d'Immatriation de
l'Université d'Ottawa, ont obtenu un
certificat: Mlles Y. Bradley, K. Gra-
ce et D. Battie.

4. Choeur anglais—"Stilling the Tem-
pest". M. Watson
Soloiste: Mlle J. McDougall.

Prix de composition: Mlle Dorothy
Battie.

Médaille pour essai sur la Littéra-
ture canadienne, offerte par M.
Jules Tremblay, méritée par Mlle
Jeanne Sénécal.

Prix d'instruction religieuse, donné
par le Rev. P. Nellis, chapelain,
aux 7ème et 8ème cours français,
mérité par Mlles Jeanne Sénécal, An-
tonette Barrette, Laurence Beau-
regard, gagné par Mlle Jeanne
Sénécal.

Médaille pour politesse, donnée par
l'Institut, méritée par Mlles
Mildred Young, Marie Reine Ro-
bert, Gertrude Benoit, gagnée par
Mlle M. Young.

Médaille pour travaux à l'aiguille
donnée par M. Gaulin, bi-outier,
méritée par Mlles K. McNally,
Lillian Byrne, Marie-Joseph Pro-
vost, Gabrielle Provost, Mildred
Young, Lillian Byrne et Isabelle
St-Louis, gagnée par Mlle Isa-
belle St-Louis.

Médaille pour observation du règle-
ment: Mlle Isabelle St-Louis.

Médaille pour l'instruction religieu-
se, donnée par Sa Grandeur Mon-
seigneur C. H. Gauthier, gagnée
par Mlle Yvonne Bradley, Isabelle
St-Louis, gagnée par Mlle Isa-
belle St-Louis.

Médaille pour excellence dans le
cours d'Immatriation, donnée par
le duc de Devonshire, gouver-
neur général du Canada, mé-
ritée par Mlle Yvonne Bradley.

Médaille pour excellence, offerte par
Son Excellence le Délégué
Apostolique, méritée par Mlle
Jeanne Sénécal.

Accompagnatrices au piano: Mlles
Marguerite Lasalle et Estelle
Aubin.

Violon: Professeur A. Tassé.

ROCKLAND, ONT.

19 juin 1917.

Vendredi, notre bonne petite ville
était l'objet d'une belle démonstra-
tion religieuse, à l'occasion de la
fête du Sacré-Coeur. Vers 7 h. 30
p.m., les élèves de notre école réu-
nis dans le bocage, virent en pro-
cession se grouper autour de la sta-
tue du Sacré-Coeur. Après plu-
sieurs cantiques appropriés, il y eut
Salut du Saint Sacrement, pendant
lequel le petit Léopold Ladurantaye
lut un acte de consécration et tous
dans un même élan de foi, s'unirent
à lui, pour faire violence au ciel
par leurs ferventes prières.

Les inscriptions "Coeur Sacré de
Jésus", "J'ai confiance en vous",
"Ayez pitié de nous", "pardonnez-
nous", "sauvez-vous" ornaient la
façade, tandis que la statue du Sa-
cra-Coeur, illuminée et ornée de
fleurs naturelles, dominait la scène
et ajoutait du relief au tableau déjà
doré par les derniers feux du soleil
couchant.

Puisse le Sacré-Coeur exaucer les
supplications des enfants de Rock-
land, et ranimer le bonheur dans les
familles angloises par la perspec-
tive d'un sombre avenir.

Merci à tous et en particulier
aux membres de la fanfare qui ont
bien voulu prêter leur généreux
concours.

Vive le Sacré-Coeur!

MASSON, QUE.

15 juin 1917.

Le village de Masson vient de
perdre une femme de bien dans la
personne de Mme Philomène Sa-
bourin, épouse bien-aimée de M.
Isidore Daoust, rentier de Masson.

Elle s'est éteinte à l'âge de 73
ans, mardi, le 12 juin, après une
maladie de plusieurs années, en-
tourée de tous les siens et munie
de tous les Sacraments. La défunte
laisse pour leur sa part outre son
époux, Mme J. Charlebois, d'Ota-

wa; Mme Raymond, de Montréal,
deux fils, Philias et Edmond, de
l'Alberta; Mlles Diana et Anpilla,
de Masson.

Les funérailles eurent lieu ven-
dredi, 15 juin, au milieu d'un
grand concours de parents et d'a-
mis. Le deuil était conduit par
ses fils; étaient aussi présents: M.
Urgèle Daoust, de St-Benoit; M.
et Mme A. Vaillancourt, ses beaux-
frères; M. J. Charlebois et S. Ray-
mond, ses gendres; Mme J. M. Pa-
rent, de Buckingham, ainsi que Ro-
méo Parent et Juliette; Mme C.
Gauthier, d'Ottawa; MM. Hector
et Antonio Charlebois, ses petits-fils
et Mlle Yvonne d'Arragon, de
Thurso.

Eurent aussi lieu les funérailles
de Mme Lavigne décédée subite-
ment dimanche soir et de M. J.
Smith, décédé à l'hôpital d'Ottawa.

Aux familles éprouvées nos plus
sincères sympathies.

Anita.

LAC STE-MARIE, QUE.

18 juin 1917.

Mme A. Desjardins, de Grace-
field, était ici dimanche pour pro-
céder aux examens des membres de
l'Alliance Nationale qui désirent
faire partie de cette société.

—Mme Sarcou, d'Ottawa, est en
visite chez Mme Francis Dubeau.

—Dimanche avait lieu une jolie
séance. Les acteurs étaient Mmes
Dubeau, Laramée, Joly, Mlles
Emond et Charbonneau déclama-
rent d'une manière admirable.

—Nous apprions avec regret la
mort de M. Louis Joly noyé à Otta-
wa. Une épouse et une nombreu-
se famille lui survivent.

—M. Vaillancourt, agent pour les
paratonnerres, était de passage ici
cette semaine. Il s'est retiré chez
M. H. Beaudoin.

VENTE A L'ENCAN

De fournitures de maison presque
nouvelles.

A 194, rue Bolton, Ottawa, jeudi de
cette semaine, à 10 heures a.m. un
ameublement de salon de six morceaux,
tables, chaises, etc., un bel ameublement
de salle à manger, un pupitre et une
chaise en acajou, un poêle (range)
"Treasure", ustensiles, etc., le contenu
de quelques chambres à coucher, y
inclus un ameublement en émail pour
chambre à coucher, portières, rideaux,
etc. Ainsi que plusieurs autres articles
de maison.

WM. A. COLE,
Commissaire-priseur.

PACIFIQUE CANADIEN

Changement d'horaire pour les
trains de passagers. En vigueur
dimanche 24 juin. Pour autres in-
formations s'adresser aux agents
de billets.

Changement d'horaire du C.P.R.

Le changement d'horaire du Cana-
dien Pacifique, sera en vigueur
dimanche le 24 juin. Pour autres
informations s'adresser au bureau
des agents de billets, 42 rue
Sparks.

L'ECONOMIE ET LES
ALLUMETTES
D'EDDY

C'est souvent une pauvre
économie d'acheter un arti-
cle à bon marché.

Nous ne prétendons pas
que nous vendons les allu-
mettes à meilleur marché
que vous puissiez trouver,
mais nous prétendons que
nous vendons les meilleures
pour le prix.

C'est pourquoi, partout et
toujours vous devez acheter
les allumettes d'EDDY.

CHAPITRE XI

Les écoles du Nouveau-Brunswick.
Réorganisation de la Milice.

Pendant que le prestige de Cartier
montait à son zénith en Parle-
ment et dans les hautes sph

